# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 ET PERSPECTIVES 2021



Réseau des professionnels en Centres culturels, asbl

n° d'entreprise : 0447.235.722 Compte bancaire : BE41 0682 1353 4110

## L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels

#### Qui sommes-nous?

L'ASTRAC est le Réseau des professionnels en Centres culturels, l'organisation représentative du secteur des Centres culturels conventionnés de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui fédère leurs travailleur·se·s, tous métiers confondus.

Fondée en 1991, l'ASTRAC met en réseau les professionnel·le·s et les équipes des Centres culturels. Elle encourage et accompagne les rencontres, les mutualisations et la solidarité, valorise les pratiques professionnelles et l'action des Centres culturels et défend les enjeux du travail culturel dans la société.

Pour se nourrir en permanence des réalités et des points de vue des professionnel·le·s en Centres culturels, l'ASTRAC privilégie les modes d'intervention et de fonctionnement participatifs et ascendants.

Son champ d'action porte avant tout sur l'animation d'espaces-temps pour l'échange, le partage, la réflexion collective entre professionnel·le·s en Centres culturels, et la construction d'une parole commune à relayer auprès des décideur·se·s, du politique et des autres interlocuteur·trice·s du secteur ainsi que de l'opinion publique.

Reconnue et soutenue par la FW-B dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013 sur les Centres culturels comme « organisation représentative » et dans le cadre du Décret du 8 mai 2019 sur la Gouvernance culturelle comme « fédération professionnelle », l'ASTRAC siège dans différentes instances d'avis du secteur culturel et participe le cas échéant à des groupes de réflexion qui accompagnent la définition ou la mise en œuvre des orientations politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le secteur.

### ASTRAC

Réseau des professionnels en Centres culturels asbl

rue du Couvent, 4 6810 Jamoigne +32 (0)61 29 29 19

Le siège social et les bureaux de l'ASTRAC sont installés en Région Wallonne, à Jamoigne, entité de la Ville de Chiny en Province de Luxembourg.

L'ASTRAC est soutenue financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'un contrat-programme pour les années 2017-2021 (53.460 € par an, indexé) et par la Région Wallonne dans le cadre des Aides à l'Emploi (5 points pour 1 ETP).

La Ville de Chiny soutient l'ASTRAC en mettant à sa disposition un lieu de travail pour un loyer symbolique.

Une réunion ordinaire de l'Assemblée générale est organisée au minimum une fois par an.

#### En 2020, l'ASTRAC fédérait :

- 178 professionnel·le·s , issu·e·s de 80 Centres culturels, **membres effectifs** de l'asbl avec droit de vote à l'AG ;
- 412 autres professionnel·le·s du secteur, **membres adhérents individuels** en tant que détenteurs de la Carte pro ;
- 123 membres adhérents institutionnels dont l'ensemble des 119 Centres culturels conventionnés.

(Voir les listes complètes en annexes).

#### Le CA en 2020

Justine Dandoy – vice-présidente (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Adeline Degraux (Centre culturel de Gerpinnes), Pierre Fasbender – trésorier adjoint (Centre culturel de Habay), Laurent Habran (Centre culturel de Florennes), Benjamine Huyghe (Centre culturel de Welkenraedt), Manon Istasse (Eden, Centre culturel de Charleroi), Stéphane Jacob (La Vénerie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort), Sabine Lapôtre (Centre culturel de Walcourt), Valérie Lossignol – vice-présidente (Central, Centre culturel de la région du Centre), Christophe Loyen - président (Centre culturel de Chênée), Maud Mallet (Centre culturel Mouscron), Pierre Mativa (Centre culturel de Wanze), Bernard Michel – secrétaire (Centre culturel de l'Entité fossoise, Fosses-la-Ville), Hervé Persain – secrétaire adjoint (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Pascale Piérard - trésorière (Centre culturel Ourthe et Meuse, Angleur et Sclessin), Fleur Sizaire (Maison culturelle de Quaregnon) et Laurence Vandermeren (Centre culturel de Pont-à-Celles)

Merci à tous pour leur engagement!

Le **Conseil d'administration** de l'ASTRAC est composé de professionnel·le·s en Centres culturels.

Il est le garant de l'ancrage de l'asbl dans les réalités des équipes du secteur et du dynamisme de l'asbl.

Les administrateur·trice·s, 18 personnes au maximum, sont issu·e·s de toutes les régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de différents métiers du secteur. Le CA veille également à la parité hommes-femmes. Il est renouvelé par tiers chaque année, à l'occasion de l'AG statutaire. Les administrateur·trice·s sont à l'écoute de leurs collègues. Le CA se veut l'interface entre les professionnel·le·s et l'ASTRAC; chaque administrateur·trice y agit comme le porte-parole du secteur et non en tant que délégué·e de son Centre culturel.

Le CA fixe les orientations générales pour la réalisation des missions de l'asbl et prend les décisions importantes relatives à sa gestion dans le cadre de ses réunions mensuelles.

Celles-ci sont ouvertes à tous les membres effectifs de l'association, sur demande.

Le CA tient à se réunir dans des lieux différents du secteur. Ses réunions sont autant de moments de rencontre et de partage des réalités des équipes hôtesses des réunions.

En 2020, la situation sanitaire a modifié cette manière de fonctionner, mais le CA a continué à échanger, travailler et se réunir virtuellement à un rythme soutenu.

En 2020, le CA de l'ASTRAC s'est réuni en présentiel le 16/1 à Enghien et le 25/2 à Wanze. Des réunions virtuelles ont eu lieu les 25/06, le 22/09, le 20/10, le 17/11 et 15/12 ainsi qu'une réunion extraordinaire virtuelle du CA le 29/10

Merci aux équipes des Centres culturels qui nous ont accueillis!

L'**équipe** de permanent·e·s de l'ASTRAC est constituée de trois travailleur·se·s engagé·e·s à temps partiel :

- une personne chargée de la direction (85% ETP),
- une coordinatrice administrative (mi-temps jusque fin avril 60 % ETP à partir de mai),
- un chargé de projet (mi-temps).

Les trois travailleur·se·s sont engagé·e·s dans le cadre de contrats APE. L'emploi de la personne en charge du projet dépend d'une subvention extraordinaire de la FW-B obtenue en 2017 pour le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage et renouvelée en 2018, 2019 et 2020.

#### L'équipe en 2020

Nicolas Canta, animateur en charge de la Plateforme d'Échange et de Partage – plateforme@astrac.be

Arielle de Terwangne, remplacée en février par Marie Lambert – coordinatrice administrative secretariat@astrac.be

Liesbeth Vandersteene, directrice – <u>liesbeth@astrac.be</u>

#### Nos missions clés

La mise en commun d'expériences et de ressources, de savoirs et de compétences, de points de vue et d'énergies entre les professionnel·le·s en Centres culturels constitue le cœur de l'action de l'ASTRAC.

Celle-ci articule des initiatives pour accompagner, nourrir, confronter et relier les pratiques et les actions des équipes et des travailleur·se·s, tous métiers confondus, ainsi que des interventions pour représenter ces dernier·e·s et pour défendre leurs intérêts et les positions qu'elles ou ils partagent.

## Un plan d'action pour 2017-2021, des enjeux à mettre au travail, un cahier des charges, un contrat-programme.

Le travail de l'ASTRAC est guidé par un plan d'action ; ce plan définit des enjeux, des axes opérationnels pour les relever, et un cahier des charges qui décline ses axes. Le tout fait l'objet d'un accord de subventionnement pluriannuel par la FW-B qui est formalisé à travers un contrat-programme.

L'ASTRAC se met au service des équipes et des professionnel·le·s en Centres culturels, mais elle n'est pas vraiment un pourvoyeur de services. Elle se veut plutôt un lieu d'action commune.

Les enjeux qui guident l'action de l'ASTRAC en 2017-2021 en quelques mots :

- (1) **SOLIDARITÉ, COLLABORATIONS, IDENTITÉ SECTORIELLE** : « Encourager et accompagner la solidarité et les collaborations entre les professionnel·le·s du secteur pour forger une identité sectorielle forte : multiple, ouverte et dynamique »
- (2) **TRANSITION DÉCRET ANCRÉE DANS LES PRATIQUES :** « Contribuer à la transition des Centres culturels vers le nouveau décret, en stimulant et promouvant les pratiques de terrain »
- (3) **LÉGITIMITÉ DES CC ET LEURS MÉTIERS :** « Renforcer la légitimité des Centres culturels et de leurs métiers, en tant qu'acteurs de la société »

Le cahier des charges pour les années 2017-2021 engage l'ASTRAC à :

- 1. organiser chaque année une ou des **rencontres professionnelles** ouvertes aux différents métiers du secteur ;
- 2. développer des **outils de communication et de liaison** à destination des professionnel·le·s du secteur, tous métiers confondus ;
- 3. tester de nouvelles formes de mutualisation, soutenir des **formules d'entraide** émergentes entre les professionnel·le·s du secteur, avec une attention particulière à la transition vers le nouveau décret et aux besoins des métiers autres que ceux de la direction et de l'animation ;
- 4. nouer et/ou approfondir des liens avec d'autres réseaux et fédérations du non-marchand ;
- 5. **défendre les intérêts** des professionnel·le·s du secteur dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture.

Fidèle au Décret sur les Centres culturels, l'ASTRAC développe son action dans le cadre d'un projet fédératif concertée avec l'Association des Centres culturels (ACC).

Une **convention** entre les deux fédérations reprend leurs engagements réciproques pour garantir la complémentarité et la cohérence de leurs actions.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

# Réalisations en 2020 au regard du cahier des charges et des enjeux du plan d'action 2017-'21

Le plan d'action 2017-'21 est soutenu par la FW-B dans le cadre d'un contrat-programme quinquennal. Voir ci-avant. Les réalisations sont présentées suivant les grands axes du cahier de charges ; une couleur spécifique est utilisée pour chacun des axes.

#### 1 - Rencontres professionnelles

« Organiser chaque année une ou des rencontres professionnelles ouvertes aux différents métiers du secteur, à partir d'une réflexion concertée avec les acteur·trice·s et partenaires concerné·e·s et en tenant compte de la concertation visant à coordonner les moments de rassemblement sectoriel »

#### Réalisées : 8 rencontres, en présentiel ou en distanciel

- ✓ **28/1 :** à Wépion (La Marlagne) : Journée de rencontres professionnelles (Jpro2020) : 10 ateliers participatifs pour les différents métiers des Centres culturels
- √ du 14/5 au 14/7 : 5 video-rencontres sur différentes questions soulevées par la crise sanitaire et le déconfinement, en partenariat avec l'ACC (et Asspropro pour l'une des 5) voir aussi plus loin, objectif 3 : « Soutien à l'entraide… »
- ✓ **30/6 :** une rencontre virtuelle du réseau des chargé·e·s de communication des CC et CEC, en partenariat avec l'ACC et Incidence
- ✓ 6/10 : "Porter la parole citoyenne" vidéorencontre de la PEP

Programme détaillé et traces des rencontres sur astrac.be (rubrique Notre action > Activités passées)

#### Interventions et témoignages de

Professionnel·le·s en Centres culturels : Lucien Barel (Les ChirouxCC de Liège), Carine Dechaux (CC des Roches), Adeline Degraux (CC de Gerpinnes), Angélique Demoitié (Les Chiroux, Centre culture de Liège), Delphine Dujardin (CC de Rochefort), Marie Goor (CC de Chênée), Jean-Luc Gustin (Foyer culturel de Sprimont), Laurent Habran (Foyer culturel de Florennes), Myriam Lambotte (CC de Wanze – CEC Le Grain d'Art), Sabine Lapôtre (CC de Walcourt), Valérie Lossignol (Central, CC de La Louvière), Anne-Françoise Lesuisse (Les ChirouxCC de Liège), Frédéric Maréchal (CC René Magritte Lessines), Eric Mat (Atrium57, CC de Gembloux), Sandrine Mathevon (CC Saint-Gilles, Le Jacques Franck), Annemine Merkel (MCFA), Céline Meurice (Foyer culturel de Sprimont), Véronique Michel (Les Chiroux, CC de Liège), Pascale Pierrard (CC Ourthe et Meuse), Caroline Renauld (CC Ourthe et Meuse), Fleur Sizaire (Maison culturelle de Quaregnon), Guillaume Staquet (La Vénerie, CC de Watermael-Boitsfort), Alain Thomas (CC de Bertrix), Camille Toussaint (CC Saint Gilles, Le Jacques Franck), Laurence Vandermeren (CC de Pont-à-Celles), Bernadette Vrancken (Archipel19, CC Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg), Thierry Wenes (CC Fosses-la-Ville), Jérôme Wyn (Les Chiroux, CC de Liège) Autres: Pauline Caxton (Direction de la Planification de la Mobilité – Service public de Wallonie), Chantal Cornet (Mouvement LST), Christiane Chermanne (Direction de la Planification de la Mobilité – Service public de Wallonie), Céline Dambrosio (Association des Centres culturels), Morgane Degryse (Platedforme d'Observation des Droits culturels), Philippe Dineur (ingénieur du son, formateur), Clémence Garnier (ENCC), Tatiana Haerlingen (Association des Centres culturels), Bruno Hesbois (Compagnie Buissonnière), Séverine Lenoir (Mobilesem), Sophie Levêque (Cabinet de la Ministre de la Culture, Bénédicte Linard), Imène Mecellem (Incidence), Mathias Mellaerts (Fondation Marcel Hicter), Bernard Michel (CC de l'Entité foissoise), Sophie Mulkers (Cellule Culture-Enseignement FWB), Patricia Santoro (Association des Centres culturels), Damien Polard (Yuzu), Benoit Tilkens (Pointculture), Pierre-Jean Tribot (Direction des Centres culturels FWB), Ingrid Vandevarent (Service de l'Inspection FWB), Dominique Vosters (Direction stratégique Administration générale de la Culture FWB) Merci à tous et toutes!

A relire

En 2020, les rencontres (physiques et virtuelles) de l'ASTRAC ont mobilisé 274 participant·e·s issus de 81 Centres culturels et de 18 associations ou institutions proches du secteur, une légère hausse de 6,6 % par rapport à 2019 (Les personnes ayant participé à plus d'une rencontre ne sont comptées qu'une fois)

- Les rapports des échanges et de nombreux outils et ressources ont été partagés après chaque rencontre via le site internet astrac.be
  - Un reportage sur la Jpro 2020 rédigé par Nicolas Canta est paru dans le n° 18 du magazine Lectures. Cultures (mai-juin 2020)

#### 18 ateliers participatifs:

- « Quelle est ta fréquence ?" Créer des dynamiques sonores alliant qualité et responsabilité » (JPro2020)
- « Le catering dans les Centres culturels : pourquoi, comment ? » (JPro2020)
- « Démocratie culturelle et organisation du travail en équipe » (JPro2020 PEP)
- « Accueillir et accompagner une autre mobilité : partage d'expériences » (JPro2020)
- « L'action des Centres culturels dans et avec les écoles maternelles. Quelles approches pour éveiller les enfants à la culture ? » (JPro2020)
- « Les Centres culturels et la protection des données privées. Mettre en pratique le RGPD sans se perdre » (JPro2020)
- « Les Centres culturels et la lutte contre la pauvreté.
   Vers un engagement affirmé ? » (JPro2020)
- « Quand la perle rare reste introuvable. Le recrutement difficile d'une nouvelle direction » (JPro2020)
- « Vers une gestion éco-responsable des événements culturels » (JPro2020 PEP)
- « Une capsule vidéo, un visuel, un slogan : des outils créatifs et actuels pour donner une image contemporaine à un projet » (JPro2020 PEP)
- « Le retour aux lieux de travail » (14/5 : vidéorencontre de la PEP, organisée en partenariat avec l'ACC)
- « Des activités en période de déconfinement » (27/5 et 04/6 : vidéorencontres de la PEP, organisée en partenariat avec l'ACC)
- « Quelles propositions culturelles pour les jeunes cet été » (16/6 : vidéorencontres de la PEP, organisée en partenariat avec l'ACC)
- « Rencontre des Chargé·e·s de communication en CC et CEC » (30/6 : vidéorencontre de la PEP, organisée en partenariat avec l'ACC)
- « Bien préparer sa saison 2020-2021 » (14/7 : vidéorencontre de la PEP, organisée en partenariat avec l'ACC)
- « Quel rôle de la communication pour le retour des activités dans le 'réel' ? », en partenariat avec l'ACC et *Incidence*
- « Porter la parole citoyenne » (6/10 : vidéorencontre de la PEP)

#### En écho aux enjeux du plan d'action :

- ✓ Les rencontres professionnelles de l'ASTRAC contribuent à mettre en réseau les professionnel·le·s des Centres culturels, à encourager le partage d'expériences, les collaborations et la solidarité et à nourrir une identité sectorielle.
- ✓ Des ateliers spécifiques ont permis aux participant·e·s d'échanger et de réfléchir à leurs pratiques à la lumière des notions du référentiel du **décret** (droits culturels) ou en lien avec l'action de secteurs proches (**légitimité**).



#### 2 - Communication / liaison

« Développer des outils de communication et de liaison à destination des professionnel·le·s du secteur, tous métiers confondus »

#### Réalisées:

- ✓ Actualisation permanente du site astrac.be et de son inventaire,
- ✓ Création et actualisation d'un Portail d'informations Covid-19, avec l'ACC
- ✓ Diffusion de brèves électroniques, « communications 3A » et « Nouvelles de la Plateforme »,
- ✓ Page Facebook de l'ASTRAC,
- ✓ Publication sur le site des annonces du secteur,
- ✓ Réalisation et diffusion de la **Carte pro**, un outil de liaison et d'identification sectorielle.

Un inventaire organisé par mots-clés facilite l'accès aux nombreuses ressources partagées via les différentes pages du site : rapports d'ateliers, retranscriptions ou captations de conférences, conseils de lecture, outils issus du terrain,

portail d'information pour les équipes des Centres culturels sur différents aspects de l'action et des pratiques professionnelles du secteur, y compris les actualités politiques.

Le **site astrac.be** est à la fois la vitrine virtuelle de l'ASTRAC et un

astrac.be est un site en Wordpress (logiciel libre), facile à gérer, interactif et doté d'une fonction « blog » qui permet de s'abonner au flux des articles. Ceux-ci-sont consacrés à des sujets d'actualité (dont les initiatives de l'ASTRAC) ainsi qu'aux points de vue de professionnel·le·s des Centres culturels ou des acteur·trice·s proches qui traduisent des aspects de leurs réalités professionnelles.

199 abonnés (+24,4% par rapport à 2019)



La gestion de la pandémie (confinement, interdiction des activités culturelles et passage au télétravail, mesures de soutien au secteur culturel, déconfinement progressif, ...) s'est traduite en 2020 par une multitude de règles et de consignes nouvelles, qui ont subi des changements permanents. Les équipes des Centres culturels se sont très vite retrouvées noyées par des informations diffusées tous azimuts.

Pour fournir des réponses claires, vérifiées et actualisées régulièrement aux questions spécifiques du secteur, l'ASTRAC et l'ACC ont développé une stratégie de communication coordonnée. Dans ce contexte, un **Portail d'informations Covid-19** a été créé sur astrac.be. Le portail compte aujourd'hui 18 pages ; les statistiques du site témoignent de **plusieurs milliers de vues** depuis sa mise en ligne.

#### **26.314** vues du site en **2020** ou **72** visites en moyenne par jour (-18,3 % par rapport à 2019)

La diminution s'explique par une consultation moins importante de la Bibliothèque des demandes de reconnaissance, en lien avec la fin de la période de transition, ainsi que des offres d'emploi suite à l'arrêt de la diffusion d'un aperçu des annonces par mail, mais aussi par l'annulation de la Jpro2021 (qui donne lieu à un nombre important de visites du site en décembre de l'année précédente).



La liste de diffusion des brèves contient quelque **1300** adresses de professionnel·le·s en Centres culturels ; elle est actualisée en permanence dans le respect du RGPD.

Les **Brèves du réseau**, ce sont les nouvelles électroniques de l'ASTRAC pour informer les professionnel·le·s des Centres culturels mais aussi d'autres interlocuteur·trice·s proches sur les actualités du secteur et sur les positions et les initiatives de l'ASTRAC. Leur parution est irrégulière ; elle suit le rythme de la vie du secteur.

Parmi les sujets abordés en 2020 : la Jpro2020, nos priorités et attentes pour le refinancement du Décret, le sondage ACC-ASTRAC sur l'avenir de l'action fédérative, nos positions sur les perspectives de déconfinement, l'enquête « Comment-allez-vous ? » sur les impacts de la crise sanitaire pour les travailleur·se·s des Centres culturels, ...

Dans le contexte de la crise sanitaire et dans la prolongation des **rapprochements entre les fédérations** présentes dans le secteur des Centres culturels, l'**ACC**, **Asspropro** et l'**ASTRAC** ont commencé, en 2020 à diffuser des **communications communes** auprès de leurs membres et leurs publics pour informer ces derniers sur leurs initiatives communes et leurs positions partagées. Deux « communications 3A » ont été diffusées à tous les contacts de nos trois fédérations dans le deuxième semestre de l'année.

À la fin de l'année, une vaste **enquête** « **Comment-allez-vous ?** » a été lancée auprès des travailleur·se·s des Centres culturels sur les impacts de la crise sanitaire dans leur vie professionnelle.

L'initiative visait à permettre à l'ASTRAC de mieux connaître les réalités des équipes mais aussi à offrir à chaque professionnel·le un **lieu de parole libre.** 

256 personnes y ont participé ; l'analyse des réponses est en cours.





#### Le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage

(PEP – voir aussi plus loin) cherche à favoriser la mise en commun, entre les professionnel·le·s et entre les équipes des Centres culturels, d'expériences et d'énergies, d'outils, d'approches et de toutes sortes de ressources utiles en lien avec leurs pratiques professionnelles et l'action menée par le secteur.

La PEP, c'est aussi une stratégie et des outils de liaison et de communication : une boîte à outils sur astrac.be et la Bibliothèque de demandes de reconnaissances, les « Nouvelles de la Plateforme », la page Facebook, ...

La « **Carte pro** » se veut un outil de liaison qui soutient les sentiments d'appartenance et de fierté sectorielles.

Elle permet à ses détenteur·trice·s de s'identifier et d'être reconnu·e·s en tant que travailleur·se·s de la culture et membres d'un secteur, et cela même si on n'exerce pas de fonctions de direction, programmation ou animation.

Elle rassemble des professionnel·le·s en Centres culturels et leur facilite le visionnement de spectacles et d'expositions ou la participation à des activités culturelles organisées dans d'autres lieux que leur propre Centre culturel. Grâce à cela, les pratiques et les horizons des équipes s'enrichissent.



Les partenaires de la Carte pro offrent des réductions sur les prix des activités culturelles qu'ils organisent, voire la gratuité. Ils étaient 124 en 2020, dont 100 Centres culturels conventionnés.

Le « Guide des partenaires et avantages » fournit une liste organisée par code postal et présente pour chaque partenaire les avantages accordés.

A consulter et à télécharger sur astrac.be

554 personnes, plus d'un professionnel·le·s en Centres culturels sur trois étaient détenteur.trice de la Carte pro en 2020. La Carte pro est accessible uniquement aux professionnel·le·s des Centres culturels conventionnés de la FW-B et des autres organisations reconnues du secteur.

La cotisation d'association adhérente de l'ASTRAC payée par ces organisations permet aux membres de leurs équipes de **recevoir gratuitement la Carte pro.** 

La crise sanitaire a eu pour effet de limiter fortement les avantages de la Carte pro suite à la fermeture des lieux culturels et à l'arrêt de nombreuses activités pendant plusieurs mois. Cela ne s'est pourtant pas traduit dans une réduction significative des demandes à l'occasion du renouvellement à partir de décembre 2020.

#### En écho aux enjeux du plan d'action :

- ✓ Les outils de communication de l'ASTRAC contribuent à l'information des professionnel·le·s et cherchent à renforcer leur **pouvoir d'agir en tant que professionnel·le de la culture et acteur-trice de société**, dans le cadre de démarches solidaires. La recherche d'une stratégie de communication intégrée avec l'ACC et Asspropro vise à donner des informations cohérentes et à rapprocher les publics des trois fédérations autour d'une **identité sectorielle** commune, riche de ses diversités.
- ✓ Des initiatives comme la Carte pro et l'enquête « Comment allez-vous ? » contribuent également à nourrir une **identité sectorielle**.
- ✓ Les espaces de partage proposé par la PEP participent à la **solidarité** et aux **collaborations**, entre autres (mais pas uniquement) dans le cadre de la **mise en œuvre du Décret**.

### 3 – Soutien à l'entraide et à la mutualisation : le projet de la « PEP » s'élargit et se réinvente !

« Tester de nouvelles formes de mutualisation, soutenir des formules d'entraide émergentes entre les professionnel·le·s du secteur, avec une attention particulière à la transition vers le nouveau décret et aux besoins des métiers autres que ceux de la direction et de l'animation »

#### Réalisées:

- ✓ (vidéo)rencontres participatives pour susciter les échanges et accompagner le partage d'expériences et de ressources, la réflexion collective
- ✓ espaces de partage virtuels sur astrac.be dédiée à la mise en commun de ressources et d'outils en lien avec la mise en œuvre du Décret de 2013
- ✓ élargissement de l'horizon du projet pour toucher d'autres métiers et aborder de nouvelles thématiques (questions de société et/ou spécifiques à certains métiers);
- √ partenariat renforcé avec l'ACC.

En cours : des recherches et la (co-)construction d'outils pour...

- √ faciliter la mise en pratiques des droits culturels
- ✓ mettre en commun les projets des Centres culturels pour récolter la parole citoyenne sur le confinement



La PEP, c'est la Plateforme d'Échange et de Partage, un dispositif d'information, de mise en réseau et de collaboration.
Un projet participatif pour et par les professionnel·le·s en Centres culturels.

Depuis 2017, la PEP est soutenue par la FW-B via des aides extraordinaires annuelles (23.000 € en 2020). Celles-ci permettent notamment l'engagement d'un animateur-coordinateur.

Les mesures de précaution sanitaires provoquent une rupture dans la vie du secteur ; la PEP est fortement impactée également, notamment à cause de l'impossibilité d'organiser les rencontres physiques qui constituent le cœur de son action.

Très vite, elle réoriente ses initiatives pour mettre en valeur les nombreuses initiatives des Centres culturels pour et avec les citoyen·ne·s pendant la période de confinement, aider à rompre l'isolement des professionnel·le·s , accompagner la recherche partagée de solutions aux problèmes rencontrés par les équipes et soutenir des dynamiques de solidarité avec les artistes et les autres acteur·trice·s culturel·le·s les plus fragilisé·e·s par la crise.

Toutes ces initiatives sont développées dans le cadre de collaborations renforcées avec l'ACC.

En 2020, la PEP s'est réinventée fondamentalement pour répondre aux nouveaux besoins et attentes en lien avec la crise sanitaire. En 2020, les **rencontres de la PEP** se sont fortement multipliées.

Trois ateliers en présentiel ont été proposés dans le cadre de la Jpro2020 et sept vidéorencontres, en partenariat avec l'ACC (+ Asspropro pour l'une d'entre elles).

Voir la liste complète à la page 10.

#### Focus sur les vidéorencontres de la PEP

Organisées à partir de la mi-mai, les rencontres virtuelles de la PEP ont permis aux fédérations de garder un contact direct avec les équipes et de nourrir leurs actions et leurs positions des réalités et des questionnements sur le terrain, tout en offrant au secteur des espaces de partage entre pairs, des occasions pour sortir de l'isolement, pour échanger et s'inspirer mutuellement.

D'une durée de deux heures environ, ces moments d'échange étaient conçus à partir du format des rencontres « physiques » de la PEP : travail en petits groupes (maximum 15 participant·e·s, intervenant·e·s compris), participation active de tous, témoignages de professionnel·le·s du secteur invité·e·s en tant qu'« expert·e·s » de terrain, préparation poussée des interventions, large place aux contributions libres des participant·e·s.

Ces rencontres ont rassemblé 60 participant·e·s (ou 48 personnes, en ne comptant qu'une fois celles qui ont participé à plus d'une rencontre).

Des rapports ont été publiés sur astrac.be après la plupart de ces rencontres.

#### Mise en réseau des chargé·e·s de communication

La PEP est associée à l'animation du réseau des chargé·e·s de communication avec l'ACC et Incidence.

La journée de rencontre annuelle prévue à la fin du premier semestre n'a pas pu se tenir en présentiel, mais un atelier de la Jpro2020 avait déjà permis de rassembler une vingtaine de personnes pour une réflexion sur les outils pour la campagne des 50 ans du secteur. Une rencontre virtuelle a été organisée fin juin, pour partager des interrogations et des bonnes pratiques en matière de communication par temps de Covid-19 (voir ci-dessus).

Outre les rencontres, une communauté Facebook permet l'échange de conseils et de bonnes pratiques entre professionnel·le·s. Sa gestion quotidienne est assurée par Incidence et l'ACC.

#### Les espaces de partage virtuels de la PEP, ce sont :

- une Bibliothèque de dossiers de demande de reconnaissance;
- une Boîte à outils : des informations et des liens vers des actions, des ressources et des outils développés par les Centres culturels, dans le cadre de la mise en œuvre du Décret, ou dans le contexte de la crise sanitaire, présentés à l'aide de fiches-outils;
- la collection des traces de chaque rencontre organisée dans le cadre du projet : rapports des échanges, conseils de lecture, exemple d'outils ...;
- une page Facebook;
- en cours de constitution : une base de données reprenant les enjeux des projets d'action culturelle des Centres culturels tels que définis suite aux processus d'analyse partagée.

→ La crise sanitaire a interrompu la récolte d'informations en vue du partage de ressources en lien avec la mise en œuvre du Décret, suite aux disponibilités réduites des équipes pour collaborer à cette tâche, mais aussi à l'impact des mesures sanitaires sur le travail de terrain autour du Décret.

De **nouveaux espaces de partage** ont été créé autour de l'action des Centres culturels

dans le contexte de la crise

sanitaire :

 partage sur Facebook des activités des Centres culturels pour soutenir et



rester en liens avec les citoyen·ne·s

- recueil des activités « postconfinement »,
- relevé des projets de récolte de la parole citoyenne.

Outre les rencontres et la plateforme virtuelle, la PEP en 2020, c'était aussi des recherches et des réflexions sur d'autres dispositifs et actions pour répondre aux objectifs du projet.

#### « Porter la parole citoyenne »

Depuis le début de la crise sanitaire, plusieurs Centres culturels ont mis en place des projets et dispositifs pour recueillir les réactions des citoyen·ne·s face à la situation – entre peurs, espoirs, remises en question et revendications. Pour que ces paroles ne restent pas "confinées" dans les archives de chaque Centre culturel, l'ASTRAC a répondu à la demande de certain·e·s professionnel·le·s de mettre en commun leurs récoltes pour leur donner vie à une plus grande échelle ou simplement affirmer le rôle des Centres culturels en tant que vecteurs et porteurs de l'expression citoyenne.

Après une première vidéorencontre, un groupe de travail a été constitué qui s'est penché durant 2 réunions sur la (les) meilleures forme(s) à donner à l'initiative.

Une première réalisation a été le partage et la mise en évidence de plusieurs projets sur astrac.be

#### Soutien à la mise en pratiques des droits culturels

La crise sanitaire et ses impacts sur le secteur culturel mais aussi sur la société entière ont mis en exergue l'importance de défendre et promouvoir l'exercice effectif des droits culturels. L'ASTRAC s'intéresse depuis plusieurs années activement à la question de l'appropriation pratique du référentiel des droits culturels par les équipes des Centres culturels.

- Nous sommes restés en contact avec le Réseau Culture 21 (France) et avons commencé à préparer notre participation à une formation-action longue visant à partager la démarche Paideia et à l'adapter aux réalités de la FW-B.
- En tant que membre du Comité de pilotage de la Plateforme d'Observation des Droits culturels en FW-B, l'ASTRAC contribue à nourrir la recherche-action menée par celle-ci sur les pratiques des Centres culturels en matière de droits culturels.

L'apport de la PEP dans ce contexte = partir des expériences de terrain, les valoriser et les enrichir au regard des droits culturels.

#### En écho aux enjeux du plan d'action :

- ✓ La PEP participe à la mise en réseau des professionnel·le·s et des équipes ; elle les met en lien, leur permet de s'inspirer des pratiques des autres et de partager les leurs. Elle nourrit ainsi une **identité sectorielle** basée sur la solidarité.
- ✓ La PEP continue à s'intéresser à l'accompagnement, l'enrichissement et la valorisation des pratiques de terrain pour **mettre en œuvre le Décret**, notamment sur la question de la mise en pratiques des droits culturels.
- ✓ Les méthodes participatives cherchent à rendre chaque professionnel·le acteur·trice du projet et à valoriser son travail (légitimité).

#### 4 - Transversalité

« Nouer et/ou approfondir des liens avec d'autres réseaux et fédérations du non-marchand »

#### Réalisé:

- ✓ Le rapprochement ACC-ASTRAC s'est poursuivi et donne lieu à la préparation d'un plan d'action commun pour 2022-2026 dans le cadre d'une demande de reconnaissance commune.
- ✓ Les trois fédérations présentes auprès des équipes des Centres culturels l'ACC, Asspropro et l'ASTRAC se sont concertées régulièrement sur des enjeux liés à la crise sanitaire et ont commencé à diffuser des communications communes sur leurs positions partagées.
- ✓ Les contacts, les relations et les partenariats avec les **fédérations des autres secteurs culturels** ont explosé en 2020, en lien avec des solidarités renforcées face aux difficultés liées à la crise sanitaire et avec le lancement des nouvelles instances d'avis.
- ✓ L'ASTRAC continue à investir dans ses liens avec le **Réseau Culture 21** et la **Plateforme** des **Droits culturels**.

#### L'Association des Centres culturels

(ACC) est un partenaire privilégié de l'ASTRAC. Les deux fédérations construisent une action fédérative collective et concertée dont les balises ont été formalisées dans une convention conclue fin 2017.

En 2020, au-delà de ces engagements formels, l'ASTRAC et l'ACC répondent à la crise sanitaire en partageant l'ensemble des informations qui leur parviennent, coordonnent leurs initiatives, construisent des projets communs et se positionnent ensemble : Portail d'informations Covid-19, « Les Centres culturels s'invitent chez vous », vidéoconférences, inventaire et relais des besoins et des attentes vers les décideurs politiques, positionnements communs, concertations avec les autres fédérations du secteur culturel, ...



En cette 4° année de son contrat-programme, l'ASTRAC a commencé à préparer le renouvellement de la reconnaissance de son action fédérative dans le cadre d'un nouveau projet d'action quinquennal. Le processus est mené en étroite synergie avec l'ACC :

- réflexions entre les équipes sur les orientations et les actions futures et les mutualisations souhaitables à plus court terme, 2 mises au vert;
- constitution et animation d'un GT issu des instances des 2 fédérations;
- consultation commune du secteur et évaluations croisées: animation ludique Jpro, enquête sur l'action fédérative, préparation d'un forum sectoriel ...;
- conception d'un projet fédératif commun ;
- étude des fondements d'une structure fédérative unique.

#### La Jpro2020 du 28 janvier a été l'occasion de plusieurs collaborations et partenariats enrichissants.

Y étaient associés : l'ACC, Asspropro, la Companie Buissonnière, l'ENCC (Réseau européens des Centres culturels), la Fondation Marcel Hicter, Lutte Solidarité Travail, Mobilesem, la Plateforme d'Observation des Droits culturels, PointCulture, Yuzu asbl, le SPW Mobilité Infrastructure, ainsi que différents services de la FW-B.

Merci à tous!

## A travers ses liens et collaborations, l'ASTRAC porte une attention particulière aux droits culturels.

L'ASTRAC cherche à contribuer à une « culture partagée des droits culturels » en FW-B, qui se nourrit entre autres des expériences et des pratiques des équipes Centres culturels ainsi que de la démarche Paideia développée par le Réseau Culture 21.

L'ASTRAC est membre du Comité de pilotage de la



#### **Plateforme**

#### d'Observation des droits culturels en

FW-B, un lieu d'observation et de recherche sur l'exercice des droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles qui mène une recherche-action auprès des Centres culturels.

Le Comité de pilotage se réunit environ tous les deux mois pour décider des orientations de la Plateforme et des actions à développer. Nos échanges avec le **Réseau Culture 21** visent à permettre aux équipes des Centres culturels de s'inspirer des apprentissages de la démarche Paideia pour **mettre en pratiques les droits culturels.** 

En partenariat avec la Plateforme d'Observation des Droits culturels, l'ASTRAC s'est lancée dans une formation-action longue pour devenir accompagnatrice d'une dynamique autour des droits culturels dans l'esprit de Paideia. Une première séance exploratoire a eu lieu en décembre sous la

Outre l'appropriation de la démarche Paideia dans ses finesses, notre enjeu est de pouvoir traduire celle-ci pour faciliter sa mise en application en FW-B.

forme d'une visio-conférence.

#### L'ASTRAC solidaire avec les travailleur-se-s culturel·le-s (artistes et autres) les plus fragiles

La crise sanitaire a mis en exergue le manque de protection sociale de toute une série de travailleur·se·s culturels impliqué·e·s directement ou pas dans l'action des Centres culturels. L'ASTRAC s'est montrée solidaire de leur combat pour être mieux soutenu·e·s face à l'urgence et pour bénéficier d'une protection durable après la crise.

- Avec l'ACC et Asspropro, l'ASTRAC a encouragé et partagé les bonnes pratiques des Centres culturels et a formulé des recommandations en matière de rémunération des cachets pour les représentations annulées (« clause-type Covid-19 »).
- L'ASTRAC a relayé ou soutenu différentes initiatives et notamment le mouvement Still Standing for Culture et l'action #CentresCulturelsSolidairesDesArtistes lancé par un membre de son CA sur Facebook

#### En écho aux enjeux du plan d'action :

- ✓ L'attention portée par l'ASTRAC aux droits culturels s'inscrit dans son action pour contribuer à la transition vers le nouveau décret, par l'encouragement et la promotion de pratiques de terrain porteuses.
- ✓ En poussant le plus loin possible leur rapprochement pour proposer une action réellement intégrée, l'ASTRAC et l'ACC contribuent à **nourrir une identité sectorielle forte.**
- ✓ Les liens de solidarité entre les fédérations présentes dans le secteur des Centres culturels mais aussi avec d'autres fédérations culturelles sont importants pour renforcer la **légitimité de notre secteur et de ses acteur·trice·s** au sein de la société.

#### 5 - Représentation / défense

« Défendre les intérêts des professionnel·le·s du secteur dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture »

Comme les années précédentes, la défense et la représentation du secteur du point de vue de ses professionnel·le·s ont été au centre des préoccupations de l'ASTRAC.

Toutes nos initiatives dans ce sens se développent dans le cadre d'une concertation poussée avec l'ACC.

À distance et par des moyens virtuels, en étroite concertation avec l'ACC, en relation avec Asspropro et avec différentes fédérations du secteur culturel, l'ASTRAC a défendu, dans le contexte de crise sanitaire, une prise en compte des réalités et des aspirations des Centres culturels et de leurs équipes.

- vis-à-vis de la FW-B (Cabinet de la Ministre de la Culture, Administration) :
  - soutien à la campagne d'Asspropro pour « Sauver Propulse »
  - o participation active aux réunions de concertation organisées par le Cabinet Culture
  - o face à la crise sanitaire :
    - demande de mesures et de perspectives claires, coordonnées, équitables et garantissant la viabilité
    - participation à la préparation du protocole de déconfinement au printemps 2020 et de ses mises à jour
    - mise en garde quant aux pertes financières provoquées par les mesures et aux démarches administratives complexes pour obtenir une aide
    - demande de délais adaptés pour les dossiers justificatifs annuels et de renouvellement des reconnaissances
    - avis sur la note « Un futur pour la culture », mise en avant d'une vision basée sur la prise en compte des droits culturels (voir plus loin)
- au sein des instances d'avis (voir plus loin): traduction des spécificités des Centres culturels face aux représentants des autres secteurs
- vis-à-vis de l'opinion publique, face à la crise sanitaire :
  - o mise en lumière de l'action des Centres culturels pendant le premier confinement et après
  - o 9/8 : article dans Le Soir « Territoires : Les Centres culturels résistent mais gare à l'automne ». Regards croisés de l'ACC et l'ASTRAC
  - o participation active à la mobilisation dans le cadre de l'action « Red Alert Belgium » le 28 août

En avril, l'ASTRAC participe, avec l'ACC et Asspropro à un groupe de travail mis sur pied par le Cabinet Culture pour nourrir les réflexions sur le **déconfinement du secteur culturel**.

Les propositions des trois fédérations visent une reprise progressive de la vie culturelle alliant sécurité, sérénité et sens du travail. Chacun à son rythme, avec des perspectives claires, dans un cadre commun, cohérent avec celui prévu pour les autres secteurs d'activité, sans contraintes spécifiques supplémentaires.

Ces mots d'ordre continuent à guider notre action tout au long de la crise sanitaire.

#### Solidarité des « 3A »

Les échanges et collaborations avec l'ACC et Asspropro se sont faits de plus en plus intenses dans le contexte de la crise sanitaire.

Ensemble, les 3A défendent une gestion efficace de la crise avec un soutien judicieux au secteur et une réflexion sur les besoins spécifiques des diffuseurs, la poursuite des aides structurelles aux Centres culturelles avec un repositionnement pragmatique quant aux démarches de justification et de renouvellement des subventions, une prise en compte des réalités de terrain dans le lancement du PECA (voir plus loin) ainsi que des soutiens pour une meilleure prise en main du numérique et pour améliorer les infrastructures.



Le 28 août, le local de l'ASTRAC à Jamoigne était éclairé de rouge ; plus de 200 lieux culturels francophones et flamands dont la quasi-totalité des Centres culturels de la FW-B ont basculé en « red alert » pour revendiquer la reprise d'une vraie vie culturelle

#### Rencontres et échanges avec l'Administration

L'ASTRAC entretient des contacts réguliers avec l'Administration, notamment dans le cadre des réunions de la Plateforme d'appui, l'espace d'échange qui réunit des représentants des deux fédérations des Centres culturels et ceux de la Direction des Centres culturels, ainsi que d'autres Service de l'Administration de la Culture, selon les sujets abordés. Parmi ceux-ci, en 2020 :

- la campagne de promotion à l'occasion des 50 ans du secteur,
- la situation des Centres culturels face à la crise sanitaire,
- le PECA (voir ci-dessous)
- le refinancement et l'application du décret sur les Centres culturels...

Après une année de défense sectorielle articulée autour de la campagne (post-) électorale, avec de fortes revendications pour mieux faire vivre le Décret sur les Centres culturels, l'abandon du « scénario Greoli » qui prévoyait un financement plafonné et progressif du Décret était à l'agenda du Gouvernement de la FW-B en 2020 mais il a dû être reporté pour donner priorité aux besoins financiers nés de la crise sanitaire.

En début d'année, l'ASTRAC a formulé, avec l'ACC, et communiqué au Cabinet Culture des recommandations pour le **refinancement du Décret**.

Nous avons continué à défendre, outre les aides d'urgence, la consolidation et l'amélioration du financement structurel du secteur.

En 2020 aussi, l'ASTRAC était présente dans plusieurs instances d'avis du secteur culturel.

Le décret nouvelle gouvernance a donné lieu à une multiplication des réunions des instances d'avis et une charge de travail importante.

#### • Ancien système :

- Liesbeth Vandersteene était membre de la Commission des Centres culturels (3C) : 5 réunions en 2020
- Christophe Loyen était membre du Conseil des musiques non classiques : 9 réunions en 2020
- Valérie Lossignol était membre du Conseil interdisciplinaire des arts de la scène : Pas de réunions en 2020

#### • Nouveau système :

- L'ASTRAC ne peut pas participer aux Commissions d'avis qui analysent les demandes de reconnaissance et de soutien. Elle suit leurs travaux à distance : des administrateurs sont membres (effectifs ou suppléants) de la Commission de l'action culturelle, de la Commission des musiques et de la Commission des arts vivants.
- L'ASTRAC est membre de 4 Chambres de concertation, celles
  - o de l'**Action culturelle et territoriale** (Liesbeth Vandersteene 2 réunions en 2020),
  - o des Arts vivants (Liesbeth Vandersteene et Pierre Fasbender 8 réunions en 2020),
  - o des **Musiques** (Jean-Luc Gustin 7 réunions en 2020),
  - o des **Arts plastiques** (Laurent Habran et Fleur Sizaire 4 réunions en 2020).

Ces chambres donnent des avis (à la demande de la Ministre de la Culture ou d'initiative) sur les orientations politiques de leurs secteurs. Elles délèguent des membres au Conseil supérieur de la Culture qui donne des avis sur les questions de politique culturelle générale.

Dans son avis relatif au rapport « Un futur pour la culture », l'ASTRAC souligne que « les droits culturels peuvent garantir une complémentarité et une cohérence aux différentes actions de redéploiement au sein d'une vision forte pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la culture autour d'enjeux partagés » et demande des « solutions durables pour assurer [...] la continuité d'une vie culturelle pleine de sens dans le contexte d'une pandémie qui se prolonge ».

Un peu avant le premier confinement, le 7 février, la 3C a rencontré la Ministre de la Culture Bénédicte Linard et ses conseillers pour un échange sur les enjeux des Centres culturels.

Avec l'ACC, l'ASTRAC a nourri activement le Mémorandum de la Commission des Centres culturels pour la législature 2019-2024 que la commission a transmis à la Ministre à cette occasion. Ce document appuie et complète le Mémorandum électoral que les deux fédérations avaient réalisé en 2019 pour la campagne (post-) électorale.

#### L'ASTRAC s'intéresse au PECA!

La Jpro 2020 est la troisième en ligne à proposer un atelier participatif sur le PECA. Celui-ci combine :

- un temps d'informations et des échanges avec des représentants de l'Administration (Dominique Vosters de la Direction stratégique et Sophie Mulkers de la Cellule Culture-Enseignement)
- des témoignages sur un projet en cours qui fait écho à la philosophie du PECA (Oz'Arts, par Angélique Demoitié – CC Chiroux)
- o des réflexions partagées sur le rôle des Centres culturels dans le PECA.

L'atelier est l'occasion pour les participant·e·s de constater un sentiment de flou et d'incertitude et de regretter un manque de communication claire, à la fois vers les Centres culturels et vers le monde de l'enseignement qui ne semble pas encore bien connaître le PECA, mais aussi de partager leur enthousiasme pour participer à la réussite de ce chantier.

Le **PECA** est lancé au début de la saison 2020-'21 dans un contexte confus et difficile. L'ASTRAC s'intéresse depuis plusieurs années à ce chantier crucial, à la fois pour l'enseignement et les Centres culturels.

Avec l'ACC, elle a joué un rôle de relais au moment de la constitution des futurs consortiums de médiation culturelle pour demander de mieux prendre en compte les réalités de terrain dans le traitement des dossiers de candidature et de repenser le chantier au regard des effets de la crise sanitaire.

#### En écho aux enjeux du plan d'action :

- ✓ La plupart des actions entreprises pour défendre et représenter les professionnel·le·s des Centres culturels cherchent à renforcer la légitimité des Centres culturels et de leurs métiers dans la société. La parfaite entente avec l'ACC et le rapprochement avec Asspropro sont fondamentaux dans ce contexte.
- ✓ Comme indiqué plus haut, les synergies ASTRAC-ACC participe à nouer une identité sectorielle forte.

## Moyens de l'asbl, situation financière

La situation financière de l'ASTRAC reste saine.

Le contexte de crise sanitaire a engendré quelques coûts supplémentaires (interventions dans le coûts du télétravail, achat de matériel informatique) mais ceux-ci ont pu être compensés grâce à la reprise des montants provisionnés pour « autres risques et charges » à l'occasion de la réunion de l'AG du 3 septembre.

Les comptes 2020 affichent un bénéfice de 5000 € environ.

Le bénéfice reporté est de presque 48.500 € avant affectation.

Il nous permet de proposer à l'Assemblée générale d'augmenter le Fonds social de 4900 euros pour le porter à environ 15.800 €.

Dans la mesure du possible, les comptes distinguent les recettes et les charges liées à « l'ordinaire » de celles en lien avec la PEP. Un peu plus de 27.000 € ont été dépensés pour le projet qui fait l'objet d'une subvention extraordinaire de la FW-B de 23.000 euros.

Les **recettes** de l'ASTRAC ont augmenté légèrement, notamment grâce à l'évolution des subventions (indexation du subside annuel de la FW-B, aides APE plus importantes, nouvelle subvention pour la participation aux instances d'avis). Elles sont composées pour 84 % de subventions, pour 13 % de cotisations et pour 3 % de recettes des activités. Celles-ci ont augmenté de 22 % par rapport à 2019 suite notamment à une participation plus importante à la Journée de rencontres professionnelles.

Les **charges** ont également augmenté mais, comme mentionné, cette augmentation est compensée par la reprise de la provision pour « autres risques et charges » constituée en2019 :

- les dépenses liées à l'emploi (environ 90.850 €) sont plus élevées qu'en 2019 (+ 18 %), suite à :
  - des changements au sein de l'équipe : départ de Arielle de Terwangne et son remplacement par Marie Lambert
  - la décision d'augmenter le volume de l'emploi (engagement de Marie Lambert à 60% ETP au lieu d'un mi-temps à partir de fin avril) pour faire face à une surcharge de travail cumulée
  - o les indemnités dans les coûts du télétravail (environ 3500 €)
- l'ensemble des frais de mission de l'équipe (environ 1000 €) a diminué fortement par rapport à 2019 ( - 65 %) suite au confinement et l'arrêt des réunions en présentiel pendant plusieurs mois
- les frais d'accueil (environ 1500 €) ont été moins importants qu'en 2019 ( 63 %) suite à l'annulation des rencontres de la PEP mais aussi en lien avec un changement de catering à la Jpro
- les frais pour des prestations de tiers pour l'animation de rencontres (environ 3950 €) s'expliquent en partie par le paiement de factures émises en 2020 pour des prestations de 2019
- en 2019, la coproduction, avec l'ACC, de la vidéo sur les droits culturels avait engendré un coût de plus de 4000 euros ; aucun projet de ce type n'a été mené en 2020

Comme on le remarquait déjà dans le précédent rapport d'activités, le refinancement de l'ASTRAC par la FW-B depuis la signature du contrat-programme et depuis 2019 dans le cadre de la PEP (23.000 € au lieu de 18.000 € par an) se traduit par une situation financière un peu plus confortable.

La décision d'augmenter le volume d'emploi engendre toutefois un coût supplémentaire qui devra à l'avenir être compensé par de nouvelles recettes.

## **PERSPECTIVES 2021**

#### 1 - Rencontres professionnelles

« Organiser chaque année une ou des rencontres professionnelles ouvertes aux différents métiers du secteur, à partir d'une réflexion concertée avec les acteur·trice·s et partenaires concerné·e·s et en tenant compte de la concertation visant à coordonner les moments de rassemblement sectoriel »

Face aux mesures sanitaires, l'ASTRAC a dû décider de renoncer à l'organisation de la Jpro, prévue le 9 février 2021.

Comment s'imaginer cette journée de retrouvailles sans la possibilité de se réunir physiquement et d'échanger en toute liberté?

La Jpro2021 se tiendra comme elle se doit, dès que possible – ou pas du tout...

Dans le cadre de la formation-action « Paideia » (voir plus loin), une première rencontre professionnelle sera organisée, si possible, à la mi-novembre :

## « Introduction aux droits culturels : fondamentaux et méthode d'observation ».

Avec des présentations, des témoignages et des animations pour permettre de découvrir la méthode de travail Paideia basée notamment sur l'écriture de « cas d'école ».

Une rencontre sectorielle co-organisée par l'ACC et l'ASTRAC est projetée en lien avec la préparation du plan d'action commun pour les années à venir.

Elle aura lieu dans le courant de l'automne, si les contraintes sanitaires le permettent.

Les (vidéo-)**rencontres de la PEP** seront poursuivies autour des problématiques du (post-)confinement, entre autres.

Nous continuerons à les développer en concertation avec l'ACC et nous resterons attentifs :

- aux questions en lien avec la mise en œuvre du décret et notamment à la mise en pratiques des droits culturels, par les équipes et leurs partenaires, avec les citoyen·ne·s;
- aux réalités de l'ensemble des métiers et notamment aux fonctions autres que celles de la direction et de l'animation au sens large;
- à des questions inspirées par les actualités et les enjeux du secteur culturel, par exemple et notamment le combat pour la reprise de la vie culturelle et les solidarités avec les artistes et les autres acteur·trice·s précarisé·e·s par la crise.

Les mesures sanitaires compliquent fortement l'organisation de rencontres physiques... Le besoin d'échanger entre pairs ne s'en retrouve que renforcé!

En 2021 aussi, les espaces-temps organisés ou soutenus par l'ASTRAC permettront aux professionnel·le·s des Centres culturels de s'informer, de se rencontrer, d'échanger et de partager, virtuellement ou en présentiel.

Rien ne remplace la participation directe, les interactions libres, l'émergence de l'intelligence collective lors des rencontres physiques.

Celles-ci seront reprises dès que possible, dès que le contexte sanitaire permettra de proposer des conditions d'accueil et de travail de qualité, sans pour cela abandonner l'organisation de moments d'échange virtuels.

Les vidéorencontres ont prouvé leurs avantages dans le contexte particulier du confinement et/ou pour atteindre des personnes qui ne se déplacent pas facilement. Nous continuerons à y recourir en tant que dispositif spécifique et complémentaire aux rencontres physiques.

#### 2 - Communication / liaison

« Développer des outils de communication et de liaison à destination des professionnel·le·s du secteur, tous métiers confondus »

#### Malgré la fermeture d'un grand nombre de lieux culturels, le projet de la Carte pro se poursuit!

En 2021, environ 500 personnes (plus d'un·e professionnel·le du secteur sur trois!) sont détenteurs de la Carte pro. Le succès de la carte, malgré des avantages fortement limités à cause de la crise sanitaire, témoigne de sa pertinence en tant qu'outil de liaison et d'identification sectorielles.

Le Guide des partenaires et des avantages sur astrac.be a été repensé pour faciliter sa consultation.

Des réflexions sont en cours pour une meilleure mise en lumière des avantages accordés par les partenaires. Une stratégie de communication adaptée à un contexte d'urgence, avec quelques nouveaux outils :

- poursuite du site astrac.be avec le Portail d'Infos Covid-19 ASTRAC-ACC
- poursuite de la page Facebook, réflexion avec l'ACC en vue d'une intégration ou une meilleure complémentarité des pages respectives des deux fédérations
  - arrêt de l'envoi par mail des « Annonces du secteur »
    mais poursuite des autres informations électroniques :
     « Brèves du réseau », « Nouvelles de la Plateforme »,
     « Communications 3A » (ACC, Asspropro, ASTRAC)

VOS FÉDÉRATIONS VOUS INFORMENT

ACC Association des Centres culturels de la Communauré française

& ASSPROPRO



Les conditions du télétravail et son avenir, l'évolution des réunions, les pour et les contre des approches numériques dans l'action culturelle, les nouveaux liens avec des populations et les liens avec des publics nouveaux, la gestion des incertitudes et de la déconsidération, la fatigue mentale, la découverte d'un autre rapport au temps permettant plus de recul et la possibilité de se repenser, ... l'enquête « Comment allez-vous » menée par l'ASTRAC en décembre 2020 et janvier 2021 en dit beaucoup sur la capacité d'adaptation des équipes et ses limites ainsi que sur les évolutions (possibles) des métiers du secteur.

Nous nous donnons le temps en 2021 d'analyser les 256 réponses à cette enquête pour une diffusion des résultats auprès du secteur et de ses interlocuteur·trice·s aux alentours du début du deuxième semestre 2021.



Les outils de communication de l'ASTRAC servent à informer les professionnel·le·s des Centres culturels mais aussi de faire entendre leurs voix.

La crise sanitaire nous encourage à aller plus loin dans la **réflexion avec l'ACC sur une stratégie** de communication commune avec des outils adaptés permettant d'assurer une information du secteur la plus cohérente possible, sans redondances, précise et adaptée aux spécificités des Centres culturels. Asspropro sera le plus souvent possible associée à ces communications, avec une poursuite des « infos des 3A ».

En contact permanent avec l'ensemble des professionnel·le·s du secteur, grâce notamment à une liste de diffusion quasi-exhaustive des travailleur·se·s, l'ASTRAC contribuera à informer le secteur le plus largement possible en veillant à prendre en compte les questions de tous les métiers.

Nos outils de communication et de liaison feront l'objet d'une évaluation et de possibles réorientations à la lumière des réflexions partagées avec l'ACC.

# 3 – Soutien à l'entraide et à la mutualisation : le projet de la « PEP » se consolide !

« Tester de nouvelles formes de mutualisation, soutenir des formules d'entraide émergentes entre les professionnel·le·s du secteur, avec une attention particulière à la transition vers le nouveau décret et aux besoins des métiers autres que ceux de la direction et de l'animation »

De manière inévitable, le départ et le remplacement du chargé de projet au début de l'année 2021 ont donné lieu à un ralentissement des initiatives de la Plateforme d'Échange et de Partage.

Plateforme d'échange et de partage

Aujourd'hui, la PEP retrouve son rythme de croisière autour de projets comme la vidéorencontre sur le renouvellement de la reconnaissance en temps de confinement, les échanges avec les occupants du Théâtre National autour des bonnes pratiques en matière d'accueil des artistes, la mise en réseau des chargé·e·s de comm, l'analyse et le partage des résultats de l'enquête « Comment allez-vous ? », la formation-action

« Paideia », la valorisation des projets de récoltes citoyennes par les Centres culturels, ...

#### Les axes de travail de la PEP restent pertinents :

- partager le projet d'action culturelle au sein des équipes et avec les partenaires
- répertorier, valoriser et nourrir les compétences et les pratiques spécifiques des différents métiers du secteur.

#### Les méthodes et dispositifs seront maintenus :

- rencontres-ateliers virtuelles ou physiques
- plateforme virtuelle : boîte à outils, bibliothèque de dossiers de demandes de reconnaissance, ...
- base de données des enjeux
- réseau des chargé·e·s de communication, avec l'ACC et Incidence

Les **rencontres virtuelles** de la PEP ont rencontré un important succès et elles ont mobilisé des travailleur·se·s de différents métiers, y compris des personnes qui n'avaient pas encore (ou peu souvent) participé aux activités de l'ASTRAC. L'expérience nous incite à envisager le développement de ce dispositif de manière complémentaire à nos rencontres physiques, en dehors des périodes de crise également.

En 2021 et 2022, l'ASTRAC participera, avec la Plateforme d'Observation des Droits culturels, à la **formation-action « Paideia »** pour les accompagnateurs de dynamiques autour des droits culturels (formation organisée par le Réseau Culture 21 dont le lancement a été reporté suite aux mesures sanitaires).

De par cette participation, elle vise à mieux soutenir la mise en pratiques des droits culturels par les équipes des Centres culturels grâce à une traduction des approches de Paideia aux réalités de la FW-B.

Tout au long de la formation, des rencontres professionnelles seront l'occasion de partager et d'expérimenter les apprentissages et notamment l'outil des écritures de cas.

Une première rencontre est prévue à la mi-novembre 2021.

La PEP continue à chercher des réponses flexibles aux attentes des équipes et aux enjeux du secteur tels qu'ils se présentent de manière aiguë mais aussi de manière plus durable. Que ce soit par l'intermédiaire du virtuel ou du présentiel, sa démarche reste inchangée : proposer des espaces d'expression et d'échange, mettre en commun des expériences et des ressources, développer des initiatives pour valoriser le travail et les projets des équipes et/ou créer des outils à partager.

La pérennisation financière du projet sera un des enjeux à défendre dans le cadre du renouvellement de la reconnaissance.

#### 4 - Transversalité

« Nouer et/ou approfondir des liens avec d'autres réseaux et fédérations du non-marchand »

En 2021, l'action fédérative de l'ACC et de l'ASTRAC se développe(ra) autour de **4 piliers** :

- une action de représentation et de défense concertée du secteur, si possible en y associant Asspropro,
  - dans les espaces de concertation sectoriels (dont plateforme d'appui) et intersectoriels concertation avec le Cabinet Culture, le gouvernement fédéral
    - o au sein des instances d'avis, ...)
    - dans différents réseaux et lieux de dialogue du secteur culturel francophone et avec le secteur culturel flamand
      - une information coordonnée du secteur.
        - o via le Portail d'Infos Covid-19
  - à travers des communications communes (« 3A » le cas échéant)
  - des projets communs pour et avec les acteurs du secteur, pour enrichir leurs pratiques :
    - o collaboration dans le cadre des rencontres de la PEP
    - o animation commune (avec Incidence) du réseau des chargé·e·s de comm
    - des actions communes pour valoriser et promouvoir
       l'action des Centres culturels :
      - o réflexions sur une présence coordonnée sur les réseaux sociaux

Dans un contexte exceptionnel, d'urgence, l'ACC et l'ASTRAC s'efforcent de consolider une **action fédérative coordonnée et intensifiée**, grâce au mariage des spécificités de chaque partenaire.

Vers un nouveau contratprogramme : un seul plan d'action fédérative ACC-ASTRAC, une mobilisation coordonnée des membres, une rédaction commune

Le travail entamé en 2020 sera poursuivi. Dans un contexte d'urgence et de réorganisations, en lien avec la crise sanitaire notamment, l'introduction de la demande de renouvellement de reconnaissance prévue en juin 2021 a été reportée d'un an. Cela nous permettra de pousser plus loin les réflexions entre les équipes et en GT ACC-ASTRAC sur les orientations du plan d'action et sur la mise sur pied d'une structure unique adaptée, en y associant nos membres.

L'ASTRAC poursuivra et optimisera les partenariats d'action et de réflexion qu'elle a développés durant ces dernières années dans le cadre de ses différentes initiatives

- Jpro, PEP, réseau des chargé∙e·s de communication :
  - → avec les réseaux, les concertations régionales du secteur et les fédérations actives auprès des Centres culturels (ACC, Asspropro, Incidence), ainsi que des associations « ressources »
- Mise en pratique des droits culturels :
  - → avec le Réseau Culture 21 et la Plateforme d'Observation des Droits culturels
- Représentation et défense sectorielle :
  - → avec les autres fédérations du secteur culturel (UPAC-T, FEAS, ...) et du non-marchand, avec des mouvements et rassemblements de circonstance (Still Standing for Culture, ...)

Un des défis de la formation-action « Paideia » sera d'associer les professionnel·le·s de secteurs proches, partenaires des Centres culturels, aux dynamiques portées par les équipes pour faire vivre les droits culturels.

À cette fin, nous nous appuierons sur un comité de pilotage intersectoriel composé de personnes dont les actions et les interventions font particulièrement écho aux valeurs du référentiel des droits culturels.

La crise sanitaire et le désir de défendre des enjeux communs, et notamment une reprise de la vie culturelle malgré le contexte de pandémie, ont eu pour effet de multiplier les échanges et les initiatives communes entre les différentes fédérations du secteur culturel de la FW-B (qui se rencontrent dorénavant également de manière régulière au sein des nouvelles instances d'avis), mais aussi avec des représentants du secteur culturel flamand.

L'ASTRAC continuera à développer ses réseaux

L'ASTRAC entretient des contacts informels réguliers avec **Cult!**, **la fédération des Centres culturels flamands** afin de partager des nouvelles et des informations et de porter des revendications communes vis-à-vis du fédéral.

L'ASTRAC est membre de l'**ENCC** sans toutefois pouvoir y jouer un rôle actif. Elle restera solidaire du Réseau européen des Centres culturels tout en s'appuyant sur l'ACC pour assurer le lien entre les acteurs du secteur et les initiatives de l'ENCC.

intersectoriels!

La crise sanitaire accentue la fragilité du secteur culturel. Elle met en exergue l'extrême vulnérabilité de certain·e·s de ses acteur·trice·s, fait naître un important besoin d'informations claires et cohérentes, démontre l'importance de la solidarité et la nécessité de se rapprocher entre fédérations culturelles pour mieux défendre le secteur sur différents plans.

L'ASTRAC restera ouverte à toute synergie qui pourra renforcer un front culturel commun tout en veillant à traduire les spécificités des Centres culturels telles que perçues et portées par les équipes.

Elle poursuivra et cherchera à étendre et à optimiser les différents partenariats qui lui permettent de nourrir la qualité de son action fédérative.

### 5 - Représentation / défense

« Défendre les intérêts des professionnel·le·s du secteur dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture »

Face à la crise sanitaire, avec l'ACC et les autres fédérations culturelles, l'ASTRAC relayera et défendra auprès des décideur-se-s politiques les besoins et les aspirations du secteur : une véritable reprise de la vie culturelle basée sur la reconnaissance du rôle essentiel des acteur-trice-s du secteur culturel , des balises claires et cohérentes, une communication efficiente envers les opérateurs, leurs interlocuteur-trice-s (enseignement, autorités communales) et leurs publics, des aides et obligations administratives adaptées, un plan de relance avec des objectifs durables pour le plus long terme.

L'ASTRAC portera une attention poussée aux vécus, aux besoins et aux attentes spécifiques des équipes des Centres culturels en lien avec la crise pour en nourrir son travail de lobbying et de concertation.

Au-delà de la défense sectorielle au sens strict, elle traduira les **positions des** 



professionnel·le·s en Centres culturels par rapport aux interrogations sociétales soulevées par la crise.

#### Plus forts ensemble!

Motivée par le désir de défendre l'exercice des droits culturels, aussi, voire surtout en temps de pandémie, l'ASTRAC participera de manière plus ou moins active aux actions de militance qui s'organisent dans le cadre des solidarités au sein du secteur culturel autour d'enjeux communs: Still Standing for Culture, Green light for Culture, Switch Culture On, ...



Des Cartes pro pour les décideur-se-s et les expert-e-s sanitaires : un coup de comm pour rappeler le rôle des Centres culturels comme partenaires dans la gestion de la crise sanitaire!

L'ASTRAC continuera à faire entendre la voix des professionnel·le·s en Centres culturels dans les **nouvelles instances d'avis** grâce à la présence de ses représentant·e·s au sein de différentes commissions et chambres de concertation, tout en insistant sur la nécessité d'optimiser l'organisation de ces instances pour leur donner une plus grande efficacité

En 2021 aussi, l'ASTRAC se veut un lieu d'engagement militant et solidaire, pour et avec les professionnel·le·s en Centres culturels, leurs partenaires, complices et sympathisant·e·s, afin de les soutenir dans leur travail essentiel pour et avec les populations et pour l'exercice effectif des droits culturels par tou·te·s, dans toutes les circonstances.

#### Et aussi, au niveau de la vie interne...

#### Une équipe renforcée et renouvelée

L'équipe de l'ASTRAC est petite et confrontée en permanence à une charge de travail importante. Pour y faire face, le volume d'emploi de l'ASTRAC a été augmenté quelque peu ces dernières années, avec l'engagement de Marie Lambert à 60% ETP (au lieu de 50%) et de Liesbeth Vandersteene à 85% ETP (au lieu de 75%). Le renouvellement de la reconnaissance sera l'occasion de conforter ces valorisations, voire de défendre un renforcement plus important des effectifs.

Avec l'arrivée de Julia Bailly qui remplace Nicolas Canta comme chargée de projet de la Plateforme d'Échange et de Partage, l'équipe s'enrichit de sensibilités et de compétences nouvelles. Après trois renouvellements de la subvention extraordinaire qui assure depuis 2017 le développement du projet de la PEP et la pérennité de l'emploi de son coordinateur, l'ASTRAC est rassurée quant à l'obtention de cette aide indispensable en 2021 aussi. Les perspectives quant à son intégration dans le subside de fonctionnement de l'ASTRAC semblent bonnes.

L'optimisation et le renforcement des dispositifs de gestion interne (prévention des risques, gestion horaire, ...) seront poursuivies. La politique de confidentialité des données personnelles fera l'objection d'une attention continue.

## Une AG extraordinaire pour modifier les statuts de l'asbl ASTRAC.

Le projet présenté à l'occasion de l'AG2020 n'a pas pu être voté faute de quorum. Il sera resoumis à l'accord des membres. Les modifications visent à

- réaffirmer une identité forte de notre asbl
- rendre les relations avec les membres plus simples et transparentes
  - mettre les statuts en conformité avec la nouvelle législation.

#### Pendant et après la crise sanitaire, organiser le télétravail et les collaborations au bureau

Dans une ambiance constructive et sereine, les réflexions et le travail commun en équipe se poursuivent, combinant télétravail et présences au bureau.

Des conventions télétravail claires, des interventions dans les frais, la mise à disposition d'un équipement, des outils partagés en ligne adaptés visent à garantir à chaque membre de l'équipe confort et efficacité pendant le travail à domicile. La mise en ligne du serveur, prévue dans le courant des mois d'été, permettra le partage à distance de l'ensemble des fichiers.

Une réflexion sera menée pour définir, en équipe, et avec le Conseil d'administration, les modalités d'un recours structurel mais limité au télétravail après la levée des contraintes sanitaires en viqueur.

#### Un Conseil d'administration engagé, au service de l'équipe et des professionnel·le·s en Centres culturels, ouvert sur une action fédérative renouvelée

- Les administrateur·trice·s de l'ASTRAC soutiennent l'équipe pour mener à bien différentes tâches et missions : au sein des instances d'avis et de GT (analyse de l'enquête, auto-évaluation, préparation du futur plan d'action, ...);
- À l'occasion de chaque réunion du CA, les membres partagent les nouvelles de leurs régions et de leurs réseaux et relayent les questions et les propositions de leurs collègues;
- Le CA continuera à s'investir dans le chantier de rapprochement ACC-ASTRAC, qui prévoit, en 2021, de peaufiner les contours de la future structure fédérative unique.

Prête à accueillir un avenir neuf, mais soucieuse de préserver les acquis du passé, l'ASTRAC veillera à allier dans son fonctionnement efficacité et participation, en équipe et avec les membres, pour une action fédérative professionnelle, lisible et co-construite.

## A propos du budget 2021

Le budget 2021 tient compte des perspectives d'action présentées ci-dessus et notamment :

- des impacts de la crise sanitaire : réorientation de certains projets, poursuite du télétravail, ...;
- du maintien, dans la mesure du possible, de l'action « historique » de l'ASTRAC, moyennant, si nécessaire le remplacement des réunions physiques par des initiatives virtuelles : rencontres professionnelles (en distanciel ou en présentiel), information et mise en réseau des équipes, représentation et défense du secteur ;
- d'une poursuite du soutien aux dynamiques d'échanges et de partage dans le cadre du projet de la PEP durant toute l'année 2021 grâce au renouvellement de l'aide extraordinaire de la FW-B;
- de la participation de l'ASTRAC à la formation-action « Paideia » pour les accompagnateurs des groupes locaux organisés par le Réseau Culture 21 dont les frais d'inscription sont compensés par des subventions du Fonds 4S ;
- des changements au sein de l'équipe, avec une augmentation du volume d'emploi ;
- de la poursuite des collaborations intenses avec l'ACC, avec, si possible, la co-organisation d'une rencontre sectorielle dans le deuxième semestre ;
- du nouveau subside de la FW-B pour la participation de l'ASTRAC aux instances d'avis.

Le budget 2021 est à l'équilibre grâce à des reprises sur le bénéfice reporté pour les dépenses occasionnées par la crise sanitaire, la formation-action « Paideia », et des coproductions ACC-ASTRAC.

# **ANNEXES**

#### Membres effectifs de l'asbl ASTRAC

Les membres effectifs sont les membres de l'Assemblée générale de l'asbl élus à l'occasion de sa réunion statutaire du 3 septembre 2020.

Les membres participent à l'ASTRAC en leur propre nom, sans être formellement mandatés par leurs institutions.

- 1. Souad ALA (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)
- 2. Marc ALEXANDRE (Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville)
- 3. Catherine AMAND (Foyer culturel Henri Simon Centre culturel de Sprimont)
- 4. Pierre ANTHOINE (Centre culturel de Tubize)
- 5. Dimitri BAILLIEN (Foyer culturel Henri Simon Centre culturel de Sprimont)
- 6. Justine BAUDOT (Centre culturel de Nassogne)
- 7. Martine BAUS (Maison de la Création Centre culturel Bruxelles-Nord)
- 8. Anne-Laure BECHET (Centre culturel du Roeulx)
- 9. Nadine BEERLANDT (Centre culturel MJC, CCCW)
- 10. Chérif BENABBI (Centre culturel de Gerpinnes)
- 11. Serge BENNEKENS (L'Armillaire Centre culturel de Jette)
- 12. Lapo BETTARINI (La Concertation ASBL)
- 13. Valérie BODART (Centre culturel de Ciney)
- 14. Caroline BONDURAND (Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont)
- 15. Audrey BONHOMME (Centre culturel de Verviers)
- 16. Omar BOUCHAROUF (Centre culturel d'Andenne)
- 17. Julie BOUCHAT (Foyer culturel Henri Simon Centre culturel de Sprimont)
- 18. Pascal BOUILLON (Centre culturel de Bertrix)
- 19. Nour BOULOUIHA (Centre culturel d'Ans)
- 20. Olivier BOVY (Centre culturel de Chênée)
- 21. Thibaut BROHET (Le Foyer Centre culturel de Perwez)
- 22. Laurence BROKA (Centre culturel de Chênée)
- 23. Alain BRONCKART (Centre culturel de Hannut)
- 24. Julien BROWET (CcPAC Centre culturel de Pont-à-Celles)
- 25. Francine BRUNIN (Wolubilis Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
- 26. Véronique BULTIAU (Centre culturel de Soignies)
- 27. Régis CAMBRON (Centre culturel local de Sivry Rance)
- 28. Vanille CHAIS (Centre culturel de Leuze-en-hainaut)
- 29. Jean-Pierre CLINCKX (Centre culturel de Nassogne)
- 30. Justine CONSTANT (Coopération culturelle régionale / Liège)
- 31. Stéphane COULONVAUX (Foyer culturel de Doische)
- 32. Stéphanie CROQUET (Centre culturel de Jodoigne Orp-Jauche)
- 33. Justine DANDOY (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- 34. Marina DANESE (Centre culturel de Nassogne)
- 35. Marie DAWANCE (Maison de la Création Centre culturel de Bruxelles-Nord)
- 36. Axel DE RIDDER (Centre culturel de Bertrix)
- 37. Paul de STEXHE (Centre culturel de Gerpinnes)
- 38. Fabienne DE VUYST (Centre culturel Haute Sambre Centre culturel de Thuin)
- 39. Julie DECHAMPS (Arrêt 59 Foyer Culturel de Peruwelz)
- 40. Carine DECHAUX (Centre culturel des Roches de Rochefort)
- 41. Adeline DEGRAUX (Centre culturel de Gerpinnes)
- 42. Anne-Florence DELANNAY (Maison de la culturel d'Ath)
- 43. Svetlana DEMYSHEVA (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)
- 44. Tristan DENAEYER (Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont)

- 45. Silvana DI CALOGERO (Centre culturel de Gerpinnes)
- 46. Lisa DI SANTE (Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont)
- 47. Pierre DISTER (L'Armillaire Centre culturel de Jette)
- 48. Monique DODET (Centre culturel d'Havelange) `
- 49. Jessica DONATI (Centre culturel de Dinant)
- 50. Christiane DUBOIS (Centre culturel des Roches de Rochefort)
- 51. Mélanie DUFRANNE (Foyer socioculturel d'Antoing)
- 52. Delphine DUJARDIN (Centre culturel des Roches de Rochefort)
- 53. Mélanie DUMOULIN (Central Centre culturel de La Louvière)
- 54. Cécile DUPONT (Foyer culturel de Florennes)
- 55. Pierre DUQUESNE (Centre culturel de Soignies)
- 56. Catherine FAGNART (Centre culturel d'Ans)
- 57. Pierre FASBENDER (Centre culturel de Habay)
- 58. Véronique FAUCONNIER (Foyer culturel de Manage)
- 59. Nadya FEDDAG (Maison de la Création Centre culturel de Bruxelles-Nord)
- 60. José FERREIRA (L'Armillaire Centre culturel de Jette)
- 61. Amziu FIDON (Maison de la Création Centre culturel de Bruxelles-Nord)
- 62. Karin FONTAINE (L'Entrela Centre culturel d'Evere)
- 63. Pierre FRANCOIS (Centre culturel de Beauvechain)
- 64. Murielle FRENAY (Le Foyer culturel de Jupille et Wandre)
- 65. Jonas GAZON (Centre culturel de Chênée)
- 66. Patricia GIARGERI (Centre culturel de Farciennes)
- 67. Quentin GILET (Foyer culturel Henri Simon Centre culturel de Sprimont)
- 68. Michaël GITS (Central Centre culturel de La Louvière)
- 69. Elodie GLIBERT (Centre culturel de Braine l'Alleud)
- 70. Amandine GOBERT (Centre culturel d'Ittre)
- 71. Marie GOOR (Centre culturel de Chênée)
- 72. Patrice GRIGNARD (Foyer culturel Henri Simon Centre culturel de Sprimont)
- 73. Thierry GUERIN (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
- 74. Véronique GUISSET (Maison de la Création Centre culturel de Bruxelles-Nord)
- 75. Laurent HABRAN (Foyer culturel de Florennes)
- 76. Marie-Jeanne HONNOF (L'Ecrin Centre culturel d'Eghezée)
- 77. Martine HOST (Foyer socioculturel d'Antoing)
- 78. Annick HOUCHARD (Centre culturel de Bertrix)
- 79. Benjamine HUYGHE (Centre culturel de Welkenraedt)
- 80. Manon ISTASSE (Eden Centre culturel de Charleroi)
- 81. Stéphane JACOB (La Vénerie Centre culturel de Watermael-Boitsfort)
- 82. Rachel JANS (Centre culturel de Marchin)
- 83. Virginie JANSSENS (Centre culturel de Beauvechain)
- 84. Hélène JOSSE (Centre culturel de Philippeville)
- 85. Stéphane KAELEN (Foyer culturel Henri Simon Centre culturel de Sprimont)
- 86. Olivia KROPEK (Centre culturel d'Ittre)
- 87. Elodie LAMBERT (Foyer culturel Henri Simon Centre culturel de Sprimont)
- 88. Bernard LANDENNE (Centre culturel de Wanze)
- 89. Sabine LAPOTRE (Centre culturel de Walcourt)
- 90. Fabrice LAURENT (Eden Centre culturel de Charleroi)
- 91. Frédéric LAURENT (Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont)
- 92. Emilie LAVAUX (Centre culturel de Genappe)
- 93. Céline LECOCQ (Centre culturel du Roeulx)
- 94. Amik LEMAIRE (L'Armillaire Centre culturel de Jette)
- 95. Roberta LEMBO (Foyer culturel de Beloeil)
- 96. Thierry LEROY (Le W:Hall Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre)
- 97. Hong LI (L'Armillaire Centre culturel de Jette)

- 98. Catherine LIEVENS (L'Armillaire Centre culturel de Jette)
- 99. Céline LOECKX (Centre culturel de Dinant)
- 100. Sylvia LORENZO BIVAZO (Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont)
- 101. Valérie LOSSIGNOL (Central Centre culturel de La Louvière)
- 102. Nathalie LOURTIE (Centre culturel d'Ittre)
- 103. Christophe LOYEN (Centre culturel de Chênée)
- 104. Sophie LOYEN (Centre culturel de Chênée)
- 105. Francesca MAGAGNI (La Concertation asbl)
- 106. Maud MALLET (Centre culturel Mouscronnois)
- 107. Nora MARCOLUNGO (Centre culturel d'Ourthe et Meuse)
- 108. Véronique MARTIN (Foyer socioculturel d'Antoing)
- 109. Eric MAT (Atrium57 Centre culturel de Gembloux)
- 110. Sandrine MATHEVON (Le jacques Franck Centre culturel de Saint-Gilles)
- 111. Pierre MATIVA (Centre culturel de Wanze)
- 112. Fabrice MERTENS (Centre culturel de Nassogne)
- 113. Ihsan MESSAOUDI (Maison de la Création Centre culturel de Bruxelles-Nord)
- 114. Céline MEURICE (Foyer culturel Henri Simon Centre culturel de Sprimont)
- 115. Bernard MICHEL (Centre culturel de Fosses-La-Ville)
- 116. Béatrice MINH (La Concertation ASBL)
- 117. Carmela MORICI (Eden Centre culturel de Charleroi)
- 118. Catherine MOSSAY (Centre culturel d'Ans)
- 119. Bernard MOTTET (Centre culturel de Rossignol Tintigny)
- 120. Fredéric MULLER (Centre culturel de Dison)
- 121. Laurence MULLER (Foyer socioculturel d'Antoing)
- 122. Marylène NEMERY (Centre Culturel de Bertrix)
- 123. Souhaeil OUAAZIZI (Maison de la création Centre culturel Bruxelles-Nord)
- 124. Sarah PAQUOT (Centre culturel d'Ans)
- 125. Emmanuel PAYE (Centre culturel de Beauvechain)
- 126. Hervé PERSAIN (Centre Culturel de l'arrondissement de Huy)
- 127. Chloé PEVENASSE (Centre culturel de Gerpinnes)
- 128. Alexandra PHILIPPE (Centre culturel de Spa Jalhay Stoumont)
- 129. Pascale PIERARD (Centre culturel d'Ourthe et Meuse)
- 130. Tamara PIERNO (L'Armillaire Centre culturel de Jette)
- 131. Nancy PIERRET (Centre culturel d'Ourthe et Meuse)
- 132. Véronique PISCART (Centre culturel de Hotton)
- 133. Jeanine POURBAIX (Centre culturel de Beauvechain)
- 134. Flavien RAMPAERT (Centre culturel de Nassogne)
- 135. Virginie RANSART (Centre culturel de Chênée)
- 136. Benoît RAOULT (L'Ecrin Centre culturel d'Eghezée)
- 137. France REMOUCHAMPS (Centre culturel de Herstal)
- 138. Caroline RENAULD (Centre culturel d'Ourthe et Meuse)
- 139. Axelle RISSELIN (Centre culturel du Pays des Collines)
- 140. Christelle ROBERT (Centre culturel de Bertrix)
- 141. Patrick ROBERT (Centre culturel de Frameries)
- 142. Julie-Anaïs ROSE (Espace Bernier Centre culturel de Waterloo)
- 143. Lucas SAINT-GEORGES (Centre culturel de Chênée)
- 144. Karim SARTON (Centre culturel d'Ittre)
- 145. Catherine SCUROLE (Centre culturel de Theux)
- 146. Françoise SERVAIS (Centre culturel de Stavelot Trois-Ponts)
- 147. Fleur SIZAIRE (Maison culturelle de Quaregnon)
- 148. Jacques SONDRON (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- 149. Etienne STRUYF (Centre culturel d'Ottignies Louvain-La-Neuve)
- 150. Franck SUZANNE (Foyer socioculturel d'Antoing)

- 151. Valérie T'SERSTEVENS (Foyer culturel Henri Simon Centre culturel de Sprimont)
- 152. Naoufel TEJARTI (L'Armillaire Centre culturel de Jette)
- 153. Vincent THIRION (Central Centre culturel de la Louvière)
- 154. Elisabeth THISE (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- 155. Alain THOMAS (Centre culturel de Bertrix)
- 156. Joannie THYS (Centre culturel de Fosses-la-Ville)
- 157. Alexis TOMASELLO (Central Centre culturel de la Louvière)
- 158. Katheline TOUMPSIN (Centre culturel de Leuz-en-Hainaut)
- 159. Marylène TOUSSAINT (Centre culturel Théâtre de Namur)
- 160. Vincent TOZZINI (Centre culturel d'Ans)
- 161. Clarisse TRIBOLET (Maison de la création Centre culturel Bruxelles-Nord)
- 162. Catherine VAN DEN OSTENDE (Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville)
- 163. Charlotte VAN HERCK (L'Armillaire Centre culturel de Jette)
- 164. Laurence VAN OOST (Centre culturel de Colfontaine)
- 165. Laurent VANBERGIE (Centre culturel d'Enghien)
- 166. Eric VANDEN DUNGHEN (Maison de la création centre culturel Bruxelles-nord)
- 167. Laurence VANDERMEREN (CcPAC Centre culturel de Pont-à-Celles)
- 168. Elise VANTILCKE (L'Armillaire Centre culturel de Jette)
- 169. Georges VENTURINI (Centre culturel Christian Colle de Couvin)
- 170. Caroline VERMEULEN (L'Armillaire Centre culturel de Jette)
- 171. Florence VINCENT (Centre culturel de Gerpinnes)
- 172. Danielle VOSS (Centre culturel de Bertrix)
- 173. Dimitri WARZEL (Centre culturel de Rossignol Tintigny)
- 174. Thierry WENES (Centre culturel de Fosses-La-Ville)
- 175. Michaël WILLEMS (Centre culturel d'Engis)
- 176.Emma WINBERG (Foyer socioculturel d'Antoing)
- 177. Emilie WINDELS (Centre culturel d'Ans)
- 178. Jérôme WYN (Les Chiroux Centre culturel de Liège)

#### Associations adhérentes

Les associations adhérentes soutiennent l'action de l'ASTRAC sans siéger à l'Assemblée générale. Le statut d'adhérent s'acquiert annuellement par le paiement d'une cotisation.

La liste reprend les associations du secteur des Centres culturels en ordre de cotisation 2020 au 31/12/2020. Elles sont classées par code postal.

- 1. Maison de la Création Bruxelles-Nord (1020)
- 2. Centre culturel de Schaerbeek (1030)
- 3. Espace Senghor Centre culturel d'Etterbeek (1040)
- 4. Jacques Franck Centre culturel de Saint-Gilles (1060)
- 5. La Concertation asbl Action culturelle Bruxelloise (1060)
- 6. Escale du Nord Centre culturel d'Anderlecht (1070)
- 7. Archipel 19 Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et de Koekelberg (1081-1082)
- 8. La Villa Centre culturel de Ganshoren (1083)
- 9. L'Armillaire Centre culturel de Jette (1090)
- 10. L'Entrela Centre culturel d'Evere (1140)
- 11. Le W:Hall Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre (1150)
- 12. La Vénerie Centre culturel de Watermael-Boisfort (1170)
- 13. Le Brass Centre culturel de Forest (1190)
- 14. Wolubilis Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert (1200)
- 15. Centre culturel de Beauvechain (1320)
- 16. Centre culturel de Rixensart (1332)
- 17. Pôle culturel Centre culturel d'Ottignies Louvain-la-Neuve (1340)
- 18. Le Foyer Centre culturel de Perwez (1360)
- 19. Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche (1370)
- 20. Espace Bernier Centre culturel de Waterloo (1410)
- 21. Centre culturel de Braine-l'Alleud (1420)
- 22. Centre culturel de Rebecq (1430)
- 23. Centre culturel d'Ittre (1460)
- 24. Centre culturel de Genappe (1470)
- 25. Théâtre du Gymnase Centre culturel de Tubize (1480)
- 26. Centre culturel du Brabant Wallon (1490)
- 27. Les Chiroux Centre culturel de Liège (4000)
- 28. Coopération culturelle régionale régionale Liège (4000)
- 29. Foyer culturel de Jupille Wandre (4020)
- 30. Centre culturel d'Ourthe et Meuse (4031)
- 31. Centre culturel de Chênée (4032)
- 32. Centre culturel de Herstal (4040)
- 33. Centre culturel de Seraing (4100)
- 34. Foyer culturel Sprimont Henry Simon (4140)
- 35. Centre culturel de Braives-Burdinne (4260)
- 36. Centre culturel d'Hannut (4280)
- 37. Passage 9 Centre culturel de Waremme (4300)
- 38. Centre culturel de Remicourt (4350)
- 39. Centre culturel de Flémalle (4400)
- 40. Centre culturel de Ans (4432)

- 41. Centre culturel de Saint-Georges-Sur-Meuse (4470)
- 42. Centre culturel d'Engis (4480)
- 43. Centre culturel de l'Arrondissement de Huy (4500)
- 44. Centre culturel de Wanze (4520)
- 45. Les Variétés Centre culturel d'Amay (4540)
- 46. Centre culturel de Marchin (4570)
- 47. Centre culturel de Soumagne (4630)
- 48. Centre culturel de Verviers (4800)
- 49. Centre culturel de Dison (4820)
- 50. Centre culturel de Welkenraedt (4840)
- 51. Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont (4900)
- 52. Centre culturel de Theux (4910)
- 53. Centre culturel de Stavelot-Trois Ponts (4970)
- 54. Centre culturel de Namur (5000)
- 55. Atrium 57 Centre culturel de Gembloux (5030)
- 56. CRAC'S Centre culturel de Sambreville (5060)
- 57. Centre culturel de Fosses-la-Ville (5070)
- 58. Centre culturel de Floreffe (5150)
- 59. Centre culturel de Andenne (5300)
- 60. L'Ecrin Centre culturel d'Eghezée (5310)
- 61. Centre culturel d'Havelange (5370)
- 62. Centre culturel régional de Dinant (5500)
- 63. Centre culturel d'Hastière (5540)
- 64. Centre culturel de Bièvre (5555)
- 65. Centre culturel de Beauraing (5570)
- 66. Centre culturel des Roches de Rochefort (5580)
- 67. Centre culturel de Ciney (5590)
- 68. Centre culturel de Philippeville (5600)
- 69. Foyer culturel de Florennes (5620)
- 70. Centre culturel de Walcourt (5650)
- 71. Centre culturel Christian Colle Couvin (5660)
- 72. Centre culturel Action Sud (5670)
- 73. Foyer culturel de Doische (5680)
- 74. L'Eden Centre culturel de Charleroi (6000)
- 75. Centre culturel de Anderlues (6150)
- 76. La Posterie Centre culturel de Courcelles (6180)
- 77. Fleurus Culture (6220)
- 78. Centre culturel Pont-à-Celles (6238)
- 79. Centre culturel de Farciennes (6240)
- 80. Centre culturel d'Aiseau-Presles (6250)
- 81. Centre culturel de Gerpinnes (6280)
- 82. Centre culturel de Chimay (6464)
- 83. Centre culturel local de Sivry-Rance (6470)
- 84. Centre culturel Haute Sambre (6530)
- 85. Centre culturel de Momignies (6590)
- 86. Centre culturel de Bastogne (6600)
- 87. Maison de la Culture de Arlon Centre culturel régionale du Sud-Luxembourg (6700)
- 88. Centre culturel d'Habay (6720)

- 89. Centre culturel de Rossignol-Tintigny (6730)
- 90. Centre culturel de la ville d'Aubange (6791)
- 91. Centre culturel de Libramont-Chevigny (6800)
- 92. Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville (6810)
- 93. Centre culturel de Bertrix (6880)
- 94. Maison de la Culturel Famenne-Ardenne (6900)
- 95. Centre culturel de Durbuy (6940)
- 96. Centre culturel de Nassogne (6950)
- 97. Centre culturel de Hotton (6990)
- 98. Centre culturel de Soignies (7060)
- 99. Centre culturel du Roeulx (7070)
- 100. Centre culturel de Frameries (7080)
- 101. Centre culturel de Braine-le-Comte (7090)
- 102. Central Centre culturel régional du Centre La Louvière (7100)
- 103.Le Sablon Centre culturel de Morlanwelz (7141)
- 104. Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont (7160)
- 105. Centre culturel de Manage (7170)
- 106. Centre culturel de Boussu (7300)
- 107. Centre culturel de Saint-Ghislain (7330)
- 108. Centre culturel de Colfontaine (7340)
- 109. Maison culturelle de Quaregnon (7390)
- 110. Maison de la Culture de Tournai (7500)
- 111.Culture.Wapi (7500)
- 112. Arrêt 59 Foyer culturel de Peruwelz (7600)
- 113. Foyer socioculturel d'Antoing (7640)
- 114. Centre Marius Staquet Centre culturel de Mouscron (7700)
- 115.CCCW Centre culturel de MJC Comines Warneton (7780)
- 116. Maison Culturelle Ath (7800)
- 117. Centre culturel de Silly (7830)
- 118. Centre culturel d'Enghien (7850)
- 119. Centre culturel René Magritte Lessines (7860)
- 120. Centre culturel de Leuze en Hainaut (7900)
- 121. Centre culturel du Pays des Collines (7910)
- 122. Centre culturel de Beloeil (7972)

## Professionnel·le·s en Centres culturels membres adhérents de **I'ASTRAC**

Selon les statuts de l'asbl, les détenteur-trice-s de la Carte pro qui ne font pas partie des membres effectifs de l'asbl sont membre adhérent de l'ASTRAC. En tant que sympathisant·e·s et bénéficiaires de notre action , ils et elles ne siègent pas à l'Assemblée générale.

Liste arrêtée au 31/12/2020.

- Kevin AERNOUDT Marie-Ange AIGUILLE Samia AIT OUSSAID Sarah AL SAYED OBEID Grégory ALEXANDRE 5. Aurélie ALLER Marie-Elene ALONSO Catherine AMAND Sandra AMBOLDI Jessica AMICO 11. Pierre ANTHOINE 12. Marie ARCQ
- 13. Odile ARTRU 14. Aurélie AUBRY 15. Julie AUDOOR 16. Shirley AUSPERT 17. Fouzia AZZAM 18. Laetitia
- 19. Rafaël BARRETO **CALLAMAND** 20. Ingrid BAUDOIN 21. Marie BAUWENS

**BAECKELMANS** 

- 22. Laura BAWIN 23. Adeline BEAUDRY 24. Vinciane BECKER 25. Hélène BEGUIN 26. Benjamin BELAIRE
- 27. Fadila BENBAKOURA 28. Patrice BERTRAND 29. Maxime BESURE 30. Jacqueline BLOMART
- 31. Eloise BLYAU 32. Hélène BODART 33. Laurence BODSON 34. Caroline BOGAERD 35. Dorothy BOLLETTE 36. Jean-Louis
- **BONMARIAGE** 37. Jessica BOSSIO 38. Elisa BOUCHE 39. Marc BOUILLE
- 40. Gwenaëlle BOUILLET 41. Patricia BOXUS 42. Sophie BRASSART 43. Annabelle BRASSEUR
- 44. Odile BREE 45. Fabienne BRISON 46. Laurence BROKA 47. Benoit BRUNEL

48. Claire BUFFET

49. Nathalie CACCIALUPI 50. Laure CALBEAU 51. Joëlle CAMBIER 52. Robin CAPPELIEZ 53. Natassia CARA 54. Martine CARDINAL 55. Analia CARRERA 56. Brigitte CASTIN 57. Steve CERISIER 58. Vanessa **CHABOTTHIER** 59. Christophe CHALLE 60. Antoine CHAMPION 61. Dyana CHARDOME 62. Carine CHERON 63. Fabrice CHILIADE 64. Lorena CICCONE 65. Krystel CIURA 66. Laura CLAESSEN 67. Melissa COLLIGNON 68. Arnaud COPPENS 69. Valentine COPPENS 70. Claude CORBESIER 71. Virginie CORDIER 72. Karine CORTOT 73. Estelle COSNARD 74. Yoave COSTENOBLE 75. Olivier CRAVATTE 76. Sébastien CREPPE 77. Gwenaelle **CUCCHIARO** 78. Anis CUSKAN 79. Angela CUTILLO 80. Emmanuel D'AUTREPPE 81. Michelle DABEE

82. Géraldine DACHELET

83. Freddy DANDOIS

**DANTHINNE** 

85. Delphine DASSIS

88. Habiba DAYANI

89. Céline DE BLOMME

91. Emilie DE CLERCQ

92. Michèle DE COSTER

93. Olivier DE HALLEUX

94. David DE MEUTER

95. Alice DE PAUW

90. Virginie DE BROUWER

86. Claire DAVID

87. Laura DAVID

84. Christophe

- 96. Jessica DE **PELSMAEKER** 97. Marjolaine DE **PIERPONT** 98. Axel DE RIDDER 99. Thierry DE VRIESE 100. Aurélie DEBACKER 101. Etienne DEBAUVE 102. Joachim DEBELDER 103. France DEBLAERE 104. Elodie DEBORGIES 105. Jean-Baptiste **DEBROUX** 106. Barbara DECLOUX 107. Pauline DECORTE 108. Godelieve DEFAUW 109. Olivier DEFOIX 110. Marc-Alexandre **DELACHARLERIE** 111. Yves DELBECKE 112. Annick DELCHAMBRE 113. Christine DELCULEE 114. Julie DELECOCQ 115. Martine **DELESPINETTE** 116. Luc DELHAYE 117. Maxime DELPORTE 118. Alexandre DELSAUT 119. Laurence DELSAUTE 120. Mélanie DELVA 121. Cécile DELVIGNE 122. Mélanie **DEMEULENAERE** 123. Pascale DEMEUSE 124. Jacqueline DEMOITIE 125. Gaetan DEPASSE 126. Magali DEREPPE 127. Lucette DERONNE 128. Océane DERZELLE 129. Quentin DESMEDT 130. Marie-Pascale DESSOY 131. Mathieu DETOMBE 132. François DEVAUX 133. Caroline DEVENTER 134. Gwenaëlle DEVOS 135. Pauline DEWANDRE 136. Aicha DEWILDE 137. Diby DIPLO 138. Caroline DONEUX 139. Sandrine DONNAY

140. Françoise DOSSIN

141. Isabelle DOYEN

142. Maud DUBOIS	202. Sandrine HASQUIN	263. Thiphanie LOICQ
143. Dorothée DUJEU	203. Marie HAULOT	264. Agathe LOSFELD
144. Bernard DUJEUX	204. Pierre HOLLEMAERT	265. Bernadette LOX
145. Luc DUMONT	205. Laure HOUSSIAU	266. Valérie LOZET 267. Jérémie MACALUSO
146. Mélanie DUMOULIN	206. Claire HUBERT 207. Céline HUICQ	268. Belinda MACRI
147. Sophie DUMOULIN 148. Caroline DUNSKI	208. Elodie HUSQUET	269. Elodie MAERTENS
149. Cécile DUPONT	209. Catherine HUSSON	270. Francesca MAGAGNI
150. Eric DUPUIS	210. Florence JACOBS	271. Marie MALAVASI
151. Florence DUPUIS	211. Julie JACOBS	271. Marie MALAVASI 272. Rachid MALLAL
152. Maud DUTHOIT	212. Marie JACQUES	273. Hélène MANY
153. Valérie DUTRON	213. Christel JADOT	274. Jessica MAQUET
154. Abdel EL BIDERI	214. Catherine JANSSEN	275. Leila MARCHANDISE
155. Jeanne ELOI	215. Hélène JANSSENS	276. Julie MARECHAL
156. Christine ERGO	216. Maryem JBAILI	277. Philippe MARECHAL
157. Christelle EVRARD	217. Bénédicte	278. Jonathan MARGREVE
158. Laurence EVRARD	JEANBAPTISTE	279. Agnès MARLIER
159. Anne-Sophie FADEUX	218. Eric JEANBAPTISTE	280. Denis MARTIN
160. Jessica FASTRES	219. Delphine JENICOT	281. Nathalie MARTINEZ
161. Marie-Laure	220. Aurélien JUEN	282. Carine MASSA
FAUCONNIER	221. Camille JUMEAU	283. Céline MASSET
162. Anick FECK	222. Stéphane KARNIER	284. Nathalie MASY
163. Conchita FERNANDEZ	223. Marie KASEMIERCZAK	285. Virginie MATHE
DEL CAMPO	224. Christophe	286. Daniela MATTIUZ
164. Leslie FEVRY	KAUFFMAN	287. Audrey MAYENCE
165. Fiore FINOCCHIO	225. Patrick KAYE	288. Elisabeth
166. Jean-François FLAMEY	226. Maureen KERCKHOF	MERCATORIS
167. Ludovic FLOEH	227. Hélène KIRITCHOUK	289. Nathalie MEURANT-
168. Frédéric FOURNES	228. Françoise KOLEN	PAILHE
169. Lucie FOURNIER	229. Patrice-François	290. Valérie MIOLET
170. Jacqueline FOURNY	LACROIX	291. Nicolas MOMARQUE
171. Anne FRANCO	230. Walter LADRIERE	292. Olivier MOMIN
172. Axel FUNKEN	231. Charlotte LALAU	293. Justine MONTAGNER
173. Matthieu GAILLET	232. Isabelle LALLEMAND	294. Magali
174. Véronique GANSBERG	233. Alexis LAMBERT	MONTAGNINO
175. Laurence GAROT	234. Aurélie LAMBERT	295. Ana-Belen MONTERO
176. Michel GEERTS	235. Edith LAMBERT	296. Julie MONTIGNIES
177. Jean-Luc GERLAGE	236. Guillaume LAMBERT	297. Serge MORCIAUX
178. Christel GHIN	237. Nadine LAMBERT	298. Dominique MORELLE
179. Sébasten GILLARD	238. Myriam LAMBOTTE	299. Pierre MOSSOUX
180. Pierre GILLES	239. Sandrine LARDINOIS	300. Jonathan MOTTARD
181. Pierre GILLET	240. Stevie LARDOUX	301. Damien NARCIANDI
182. Chantal GILSON	241. Claude LAROCK	ALONSO
183. Deborah	242. Mathilde LAURENT	302. Caroline NAVEZ
GIOVAGNOLI	243. Xavier LAURENT	303. Benoit NEEFS
184. Amandine GOBERT	244. Chloé LEBLON	304. Anais NEYMAN
185. Hélène GODARD	245. Marc LECLEF	305. Julie NICOD
186. Cynthia GODART	246. Marielle LECOMTE	306. Isabelle NOEL
187. Karine GODART	247. Olivier LEFEBVRE	307. Prenom Nom
188. Cédric GOFFIN	248. Denis LEFEVRE	308. Paul NORMAND
189. Michèle GONAY	249. Valérie LEFEVRE	309. Martine NOSCHESE
190. Malika GOUIDER	250. Marie-Céline LEGROS	310. Anna
191. Céline	251. Anne LELEUX	PAPODOPOULOS
GRANDCHAMPS	252. André LEMESTREZ	311. Justine PARLAGRECO
192. Thomas GREMES 193. Renaud GRIGOLETTO	253. Marianne LENAERTS 254. Leslie LEONI	312. Salvatrice PARLAGRECO
194. Céline GUELTON	255. Corinne LEROY	313. Laura PEREZ
194. Celine GUELTON  195. Mathias GUILMIN	255. Corinne LEROY 256. Delphine LEROY	CASTELLANO
195. Mathias Guldwiin 196. Marie HAINAUT	256. Delphine LESCEUX	314. Marie-Noëlle
196. Marie HAINAUT 197. Thierry HAMENDE	257. Delphine LESCEUX 258. Claude LESIRE	PETINIOT
198. Quentin HANON	250. Claude LESIRE 259. Aurélie LEURIDAN	315. Frédéric PETIT
199. Murielle HANSOTTE	260. Amandine LEUSCH	316. Barbara PETITJEAN
200. Fabrice HANSSENS	261. Camille LILIN	317. Engelbert PETRE
201. Arielle HARCQ	262. Antoine LITT	318. Olivier PIERART
	2021, altonio Eri i	S.S. Shvior Fillivater

- 319. Sylvia PIGARELLA
- 320. Christine PILETTE
- 321. Vanessa PINOY
- 322. Frédéric PIOT
- 323. Valentin PIRLOT
- 324. Angélique PONCELET
- 325. Kevin PONTHIER
- 326. Sylvia PORTILLO
- 327. Pascale PRINGALLE
- 328. Louis PRINTZ
- 329. Adrienne QUAIRIAT
- 330. Rozenn QUÉRÉ
- 331. Mathieu
  - QUERTINMONT
- 332. Nurten RAMADAN
- 333. François RAMAKERS
- 334. Jessica RAMPELBERG
- 335. Fabienne
- RANSONNET
- 336. Hélène RASE
- 337. Carmine RAUCCI 338. Stéphanie REGIBEAU
- 339. Simon RENQUIN
- 340. Yannick RENUART
- 341. Henriette REUSSER
- 342. Joëlle RIGAUX
- 343. Anneline RIGO
- 344. Régine RIOU
- 345. Anabel RODRIGUEZ
- 346. Christophe ROLIN
- 347. Brigitte ROMAIN
- 348. Christel ROSE
- 349. Jean-Louis ROUCHE
- 350. Patricia RUBBENS
- 351. Bénédicte RUELLE
- 352. Céline SAMPAIX

- 353. Christian SCAUT
- 354. Coralie

SCHALENBOURG

- 355. Maureen SCHMETZ
- 356. Nadia SCHNOCK
- 357. Marielle
  - SCHOLTISSEN
- 358. Christophe SCOHIER
- 359. Sarah SEGERS
- 360. Khaled SI-MEHAND
- 361. Isabelle SIMON
- 362. Arnaud SISANI
- 363. Caroline SOILLE
- 364. Ekaterina SOMOVA
- 365. Stéphane
  - **SPAGNUOLO**
- 366. Bruno SPEYBROUCK
- 367. Véronique STASSE
- 368. Didier STEIN
- 369. Mélanie STRAUS
- 370. Martine SYBEL
- 371. Thibault TASSEROUL
- 372. Alain THEWYS
- 373. Simon THIELMANS
- 374. Chantal THUNUS
- 375. Christine
  - TOULMONDE
- 376. Camille TOUSSAINT
- 377. Sylvain TOUSSAINT
- 378. Myriam TROLLE
- 379. Alan URBAIN
- 380. Ilse VACKIER
- 381. Roch VAN
- COPPENOLLE
- 382. Thierry VAN DEN EYNDE

- 383. Nicky VAN DURME
- 384. Julie VAN HENDEN
- 385. Patricia VAN HERCK
- 386. Isabelle VAN
  - KEEREBROECK
- 387. Isabelle VAN MOL
- 388. Marine VAN STEEN
- 389. Anne VANDEBERG
- 390. Céline VANDERKELEN
- 391. Fabrice
  - VANDERSMISSEN
- 392. Jean-Paul VANESSE
- 393. Quentin VELGHE
- 394. Clara VENTRE
- 395. Dimitri VERBIST
- 396. Sophie VERBROUCK
- 397. Hélène VERWILGHEN
- 398. Célia VIALE
- 399. Georges VIGNERON
- 400. Niels VINCENT
- 401. Elise VINCKE
- 402. Cécile VOGLAIRE
- 403. Bernadette
- VRANCKEN 404. Marline VUITTON
- 405. Samuelle WARNAUTS
- 406. Vincent WATTIEZ
- 407. Christophe
  - WEYKMANS
- 408. Xavier WILIQUET
- 409. Thomas WILLAIME
- 410. Sarah WLOMAINCK
- 411. Séverine WODON
- 412. Bruno WYNANDS

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 ET PERSPECTIVES 2021

### **TABLE DES MATIÈRES**

L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels

Nos missions-clés

Réalisations 2020 au regard du cahier des charges et des enjeux du plan d'action 2017-2021

Rencontres professionnelles

Communication/liaison

Soutien à l'entraide et à la mutualisation

Transversalité

Représentation/défense

Moyens de l'asbl, situation financière

Perspectives 2021
Rencontres professionnelles
Communication/liaison
Soutien à l'entraide et à la mutualisation
Transversalité
Représentation/défense

Vie interne

A propos du budget 2021

Annexes : listes des membres et des adhérents









L'ASTRAC est soutenue par La Fédération Wallonie-Bruxelles et le Service Public de Wallonie. Elle est membre de l'ENCC, le Réseau européen des Centres culturels et de l'ACC, l'Association des Centres culturels.

STRAC

Réseau des professionnels en Centres culturels, asbl